

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Herausgeber: Le messenger suisse de France
Band: 8 (1962)
Heft: 1

Rubrik: Revue de presse...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CANTON D'ARGOVIE

UNE CENTENAIRE SUISSE EN ANGLETERRE

Mlle Klara Winter, originaire de Kaisten, en Argovie, a fêté, le 31 décembre, à Belper (Derbyshire, Angleterre), son centième anniversaire, en possession de toutes ses facultés.

Mlle Klara Winter était partie en 1888 pour l'Angleterre et y avait instruit des ouvriers dans l'emploi des machines suisses. Plus tard, elle fut de nombreuses années surveillante dans une grande fabrique anglaise de bas. Elle entretint une correspondance suivie avec ses parents, en Suisse, et les autorités de Kaisten, et fit, les premières années, de fréquentes visites au pays. Jusqu'en 1958, Mlle Winter vécut dans son propre ménage qu'elle entretenait elle-même. Depuis lors, elle vit au couvent de Sainte-Elisabeth, à Belper, où elle a célébré le 31 décembre, parmi les sœurs, son centième anniversaire.

AMEUBLEMENT DU CHATEAU DE HALLWIL

Au début du XX^e siècle, la comtesse Wilhelmine de Hallwil, qui vivait en Suède, a fait restaurer le château de Hallwil qui menaçait ruine. Remis en état, le château fut transféré à une fondation qui s'occupe de son entretien et l'a soigneusement conservé. L'état actuel de l'édifice ne laisse point à désirer, mais les lieux étant restés vides, les visiteurs les quittent déçus. Pour augmenter l'attraction du château, le conseil de fondation a chargé M. H. de Fischer, conservateur des monuments historiques du canton de Berne, de prendre en main l'ameublement du château.

CANTON DE BALE

INSTITUT TROPICAL SUISSE

L'Institut tropical suisse à Bâle a pris en main au cours de l'été une nouvelle œuvre d'éducation au Tanganyika qui a obtenu récemment son indépendance. La fondation bâloise pour l'aide aux pays sous-développés est due surtout à l'initiative et à l'aide financière puissante de l'industrie chimique bâloise. Au cours de cet été, un complexe de bâtiments, maison d'étudiants, salles de cours, locaux pour professeurs, a été construit à Ifakara, pour la somme de 600.000 francs. Vers la mi-juillet, 38 étudiants indigènes ont pu commencer leur cours d'une quinzaine de mois et seront formés par neuf médecins éminents, à l'hôpital et au laboratoire. Les milieux gouvernementaux et plus particulièrement M. Nyerère, qui a visité les installations en août dernier, manifestent pour cette œuvre la plus grande bienveillance. De même, les étudiants manifestent un intérêt louable pour leurs études.

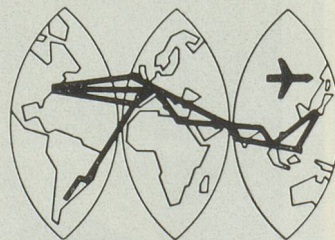
Le professeur R. Geigy a annoncé, au cours d'une conférence de presse, que le Conseil de fondation de l'Institut bâlois avait décidé d'agrandir les installations d'Ifakara. Il a également prévu l'organisation de nouveaux cours pour le personnel médical dès l'année prochaine, avec diplôme final d'assistant médical. Les médecins européens seront secondés par des membres africains qui les aideront à la formation des jeunes assistants.

Le Conseil de fondation a décidé d'autre part d'organiser un cours pour le personnel technique au ministère de l'agriculture.

Galerie SYNTHESE
66, bd Raspail, PARIS, 6^e
RICHTERICH
peintures
du 2 au 24 février 1962

**vitesse et confort
vers Proche-Orient
Inde et Extrême-Orient
par CONVAIR jet**

jusqu'à 5
services jet
par semaine
en coopération
avec S.A.S.



SWISSAIR

CANTON DE BERNE

M. WAHLEN, PRESIDENT DE LA CONFEDERATION
HOTE DE LA PRESSE ETRANGERE

L'Association de la presse étrangère en Suisse a donné en décembre, à Berne, son traditionnel dîner annuel en l'honneur du président de la Confédération. Au nom de l'Association, son vice-président, M. R. Singer (« Le Soir », de Bruxelles) a souhaité la bienvenue à M. Wahlen, président de la Confédération, ainsi qu'aux anciens conseillers fédéraux Max Petitpierre et Giuseppe Lepori, hôtes d'honneur. Parmi les nombreuses autres personnalités suisses, on notait la présence de M. Walter Bringolf, président de la ville de Schaffhouse, vice-président du Conseil national, les présidents des directions générales des P.T.T. et des C.F.F., MM. Adolphe Wettstein et Hugo Gschwind, ainsi que plusieurs hauts-fonctionnaires de la Confédération, notamment du département politique fédéral.

Après un toast du président M. René Mossu (« Le Figaro », de Paris), à la Suisse et au premier magistrat de l'autorité exécutive, M. Wahlen, président de la Confédération, prit la parole pour faire un bref exposé sur l'attitude de la Suisse à l'égard de l'intégration européenne. Cet exposé, au cours duquel M. Wahlen confirma la demande de la Suisse à une association avec le Marché commun, fut très applaudi.

Une réception a eu lieu au foyer de la presse étrangère, à l'issue du dîner qui fut donné dans un hôtel de Berne.

LE DISCOURS DE M. WAHLEN

Les derniers mois ont vu se créer des conditions favorables pour un pas décisif dans le sens d'un rapprochement entre pays européens, dont les conséquences ne peuvent pas encore être calculées. La Grande-Bretagne s'est déclarée d'accord pour adhérer à la communauté économique des six, en acceptant toutes les dispositions du traité de Rome, et elle espère que des protocoles spéciaux et des arrangements transitoires pourront régler certains problèmes graves, tels que ceux de ses relations avec le Commonwealth et ceux de la protection de son agriculture. Le Danemark a suivi l'exemple de la Grande-Bretagne et d'autres Etats envisagent, soit une adhésion, soit une association, sous une forme ou sous une autre.

Alors que plusieurs propositions précédentes de l'A.E.L.E. n'avaient malheureusement pas écarté la menace d'une division de l'Europe en deux blocs économiques, des raisons concrètes permettent d'espérer que le succès viendra couronner l'initiative prise par la Grande-Bretagne en accord total avec les autres pays de l'A.E.L.E. En outre, par la déclaration de Londres, du 28 juin de cette année, les sept membres de l'Association Européenne de Libre-Echange se sont engagés à demeurer solidaires pendant la durée des négociations, et à maintenir leurs engagements réciproques jusqu'à ce que tous les membres aient trouvé la

possibilité de participer à un marché européen élargi. De plus, on a reconnu la légitimité des problèmes politiques particuliers qui se posent pour les différents membres de l'Association et, du même coup, ceux que pose tout spécialement la situation des neutres.

Etant une communauté constituée par divers peuples de langues et de confessions différentes, la Suisse n'aurait pu intervenir dans les conflits nationaux ou religieux de l'Europe sans risquer son morcellement. Sans la neutralité, institution de droit international, utilisée comme moyen d'assurer son indépendance, la Suisse n'existerait plus aujourd'hui. Dès lors, qu'y a-t-il d'étonnant à ce que, tout en reconnaissant la nécessité d'une large compréhension européenne, nous recherchions une forme de coopération qui nous permette de sauvegarder notre existence comme état indépendant ?

Je crois que la réponse à cette question fait d'autant moins de doute que la neutralité de notre pays ne répond pas seulement à nos propres besoins, mais qu'à des égards très divers elle est aussi au service du monde. Je ne crains donc pas d'aller trop loin en qualifiant notre neutralité d'instrument de paix d'une portée générale. Certes, elle n'est plus un facteur de l'équilibre européen comme elle l'était au temps de sa première consécration en droit international au Congrès de Vienne en 1815. Nous ne croyons pas cependant que les considérations sur la base desquelles la Suisse a jadis été admise à entrer à la Société des Nations, tout en conservant son statut de neutralité, aient en rien perdu de leur valeur.

Notre désir est de réaliser une politique de solidarité sous forme de bons offices lorsque ceux-ci sont sollicités par les Etats étrangers, et également en remplissant les obligations que nous impose la participation à l'édification des pays en voie de développement. Notre adhésion à l'O.C.D.E., qui vient de tenir avec succès sa première conférence à l'échelon des ministres, nous donnera l'occasion de renforcer notre participation à l'accomplissement de cette tâche fondamentale de notre siècle. Nous compléterons par ce moyen notre apport à l'aide multilatérale des Nations-Unies et à la collaboration bilatérale avec les pays en voie de développement.

Tout comme l'Autriche et la Suède, la Suisse présentera prochainement à la C.E.E. sa demande d'entrer en négociations et, par là, elle témoignera de sa volonté de fournir son apport à l'unité économique de l'Europe. Nous croyons qu'il sera possible de trouver une forme d'association satisfaisante pour un Etat qui, comme la Suisse, est situé géographiquement, économiquement et spirituellement au cœur de l'Europe. Nous le croyons avec d'autant plus de confiance que la C.E.E. semble ne pas reculer devant le problème beaucoup plus compliqué, qui consiste à trouver des arrangements adaptés aux besoins spécifiques de pays extra-européens, ainsi qu'elle le fait pour d'anciennes colonies européennes ayant entre-temps accédé à l'indépendance, et ainsi qu'elle tentera probablement de le faire pour certains pays du Commonwealth. C'est pourquoi nous attendons que la Communauté Economique Européenne réserve à des Etats qui, depuis des siècles incarnent le meilleur esprit européen, une place dans l'Europe nouvelle correspondant à leurs besoins.

LE TEXTE DE LA LETTRE DE LA SUISSE
A LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

Voici, en traduction, le texte de la lettre adressée le 15 décembre 1961 par le chef du Département politique fédéral M. F. T. Wahlen à M. Ludwig Erhard, président du Conseil des ministres de la Communauté économique européenne :

« Monsieur le président,

En souscrivant à la déclaration du Conseil de l'Association européenne de libre-échange, du 31 juillet 1961, que le président de l'Association vous a transmise, la Suisse a déjà exprimé sa détermination de rechercher avec la Communauté économique européenne une solution lui donnant la possibilité de contribuer à la formation du marché européen intégré.

Au nom du gouvernement suisse, j'ai l'honneur de vous proposer aujourd'hui l'ouverture de négociations entre la Suisse et la Communauté économique européenne en vue d'atteindre cet objectif d'une manière satisfaisante pour les deux parties. La Suisse espère que la date à laquelle débiteront les négociations pourra être fixée de manière que les solutions adoptées pour tous les pays de l'A.E.L.E. puissent entrer simultanément en vigueur.

Le gouvernement suisse se préoccupe de trouver des arrangements compatibles avec le maintien intégral de la neutralité permanente. Après un examen approfondi des problèmes, il est parvenu à la conviction qu'il est possible de trouver une forme appropriée de participation au marché européen permettant l'accomplissement en tout temps des devoirs liés à la neutralité et respectant l'intégrité de la communauté. L'article 238 du traité de Rome, compte tenu de la déclaration des gouvernements des Etats membres de la Communauté économique européenne, du 25 mars 1957, paraît fournir la base d'une solution pouvant prendre en considération les exigences de la neutralité de la Suisse aussi bien que de celle de l'Autriche et de la Suède.

En dehors des exigences de la neutralité se posent, pour la Suisse comme pour d'autres pays, certains problèmes qui devront faire l'objet d'un examen particulier.

Le gouvernement suisse, conscient de la haute importance que revêt la réalisation de l'intégration économique de l'Europe, exprime sa confiance en l'issue positive des négociations dont il propose l'ouverture.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Sig. : WAHLEN. »

LA DEMANDE SUISSE A LA C.E.E.

Le 31 juillet 1961, les Etats membres de l'Association Européenne de Libre Echange ont adopté une déclaration par laquelle ils affirmaient voir dans la décision de la Grande-Bretagne d'adresser à la Communauté Economique Européenne une demande de négociations en vue d'adhérer au traité de Rome, l'occasion de trouver une solution d'ensemble pour tous les Etats membres de l'A.E.L.E. Tous ces pays déclarèrent alors leur intention d'examiner avec la C.E.E. les moyens par lesquels tous les membres de l'A.E.L.E. pourraient, ensemble, participer à un marché unique de 300 millions de consommateurs. Cette déclaration collective de l'A.E.L.E.

fut suivie, au début du mois d'août, des demandes individuelles de négociation de la Grande-Bretagne et du Danemark. La C.E.E. ayant réservé à ces demandes un accueil favorable, les trois états neutres de l'A.E.L.E. : Autriche, Suède et Suisse, décidèrent, lors d'une réunion tenue par leurs ministres à la mi-octobre à Vienne, de compléter, de leur côté, par les démarches individuelles nécessaires au point de vue formel, la déclaration collective de Genève. La lettre que le chef du département politique fédérale a adressée, au nom du Conseil fédéral, au président du conseil des ministres de la C.E.E., constitue la suite logique de cette déclaration collective. Quant aux demandes de l'Autriche et de la Suède, elles sont, sinon identiques dans les termes, du moins d'une teneur plus ou moins semblable.

Dans sa lettre, la Suisse exprime l'espoir que les négociations puissent débuter au moment et dans des conditions telles que les solutions adoptées pour tous les pays de l'A.E.L.E. puissent entrer simultanément en vigueur. Il n'est guère possible maintenant de prévoir ce moment : mais deux ou trois mois s'écouleront en tout cas avant que les pourparlers puissent s'engager. Le gouvernement fédéral se rend parfaitement compte de la nécessité d'attendre que les négociations entre la Grande-Bretagne et la C.E.E. aient suffisamment progressé pour laisser entrevoir leur heureuse issue.

Comme le dit, clairement la lettre, le but que la Suisse se propose dans ses négociations, est de participer à un marché européen intègre, tout en maintenant sa neutralité permanente, d'une part, et en respectant l'intégrité de la C.E.E., d'autre part.

PRIX ARTISTIQUE DE LA VILLE DE BIENNE

Sur la proposition de son maire, M. Paul Schaffroth, le conseil municipal de la Ville de Bienne a attribué à M. Bruno Kehrli, professeur au gymnase, le prix artistique de la Ville de Bienne.

Premier lauréat romand, M. Kehrli est connu pour ses remarquables critiques littéraires, théâtrales et cinématographiques. Il est aussi l'auteur d'un fascicule, rédigé en collaboration avec M. Margreiter, et consacré à Bienne dans la collection des « Trésors de mon pays ».

En plus de M. Kehrli, le conseil municipal biennois a tenu à rendre hommage à M. Hans-Rudolf Hubler, de Radio-Berne, auteur de plusieurs pièces présentées à l'occasion de la fête du 1^{er} août, et à M. Ernst Berger, ancien inspecteur à la Direction des Travaux publics, réalisateur des nouveaux aménagements du cimetière et de la plage de la ville.

UN CAS PLUTOT RARE

Au lendemain des élections communales vaudoises, l'agence télégraphique suisse signalait que tous les membres de la municipalité du petit village de Saint-Barthélémy, dans le district d'Echallens, portaient le même nom patronymique, celui de Favre.

Or, la « Feuille d'Avis du Valais » relate que le Conseil communal du village montagnard de Trient, dans le district de Martigny, est formé depuis les élections de 1956 déjà de cinq membres portant le même nom : Gay-Crossier. Le président de la commune et le vice-président portent même l'identique prénom de « Fernand ».

INFORMATION DE LA POPULATION EN PREVISION D'UNE GUERRE MONDIALE ATOMIQUE

A la fin septembre dernier, le conseiller national Munz (ind. Zurich) a demandé au Conseil fédéral s'il ne conviendrait pas, à l'instar de ce qui s'est fait en Suède, de remettre à toutes les familles du pays une brochure donnant à la population des conseils quant à la manière de se comporter judicieusement en cas de guerre atomique.

Le Conseil fédéral répond qu'il a donné l'ordre de préparer une brochure qui sera distribuée à la population vraisemblablement au début de 1962. Cette brochure renseignera le peuple suisse sur les dangers pouvant résulter de l'augmentation de la radioactivité, sur les mesures de surveillance permanente prises dans notre pays ainsi que sur les précautions à prendre en cas d'aggravation de la situation. Elle contiendra en outre des indications concernant la construction des abris, la constitution appropriée de réserves et le matériel sanitaire.

La Confédération a fait stocker du matériel de protection civile qui sera encore complété dans les limites des crédits ouverts. Le projet de loi sur la protection civile prévoit pour les cantons et les communes l'obligation de constituer des réserves.

L'aménagement des abris est réglé par l'arrêté fédéral du 21 décembre 1950 concernant les constructions de protection antiaérienne. En vertu de cet arrêté, les abris aménagés conformément aux prescriptions sont subventionnés par la Confédération, les cantons et les communes. Le projet de loi sur la protection civile, dans le texte proposé par la commission du Conseil national, contient une disposition qui complète ledit arrêté. Cette disposition autorise le Conseil fédéral à augmenter la subvention pour la construction d'abris publics importants.

Le Conseil fédéral estime que la protection civile, y compris une information très poussée de la population, la construction des abris nécessaires, ainsi que la constitution de réserves au titre de l'économie de guerre, est indissolublement liée à la défense nationale militaire et spirituelle. Chaque élément a son importance particulière : une heureuse conjonction de ces éléments est cependant la condition du succès des mesures dans leur ensemble. Une prochaine entrée en vigueur de la loi sur la protection civile permettra de renforcer notre préparation également dans ce domaine.

LE DROIT D'ASILE

Le conseiller national Philippe Schmid a posé au Conseil fédéral une question écrite concernant une convention conclue entre la Suisse et la France prévoyant que la France peut installer sur le territoire suisse des postes de police qui auraient toutes les attributions en matière de police, y compris le droit de procéder à des arrestations. Ainsi, la police française pourrait appréhender en Suisse, non seulement des ressortissants français et des algériens, mais également des citoyens suisses.

Le Conseil fédéral répond qu'un arrêt du Tribunal

fédéral en la matière n'apporte aucun changement dans l'interprétation de la notion du droit d'asile. Il s'agissait avant tout, en l'occurrence, de savoir si l'extradition d'une personne inculpée d'assassinat devait être refusée parce que le crime aurait revêtu un caractère politique prédominant. Conformément à sa jurisprudence constante, le Tribunal fédéral a admis que le caractère de droit commun l'emportait en l'espèce et a, par conséquent, autorisé l'extradition. L'intéressé a déposé une demande en révision en invoquant des faits nouveaux.

L'arrêt du Tribunal fédéral n'a aucun rapport avec la convention conclue le 28 septembre 1960 entre la Suisse et la France au sujet de la création de bureaux à contrôles nationaux juxtaposés et des contrôles en cours de route. Cet accord, à l'instar d'autres conventions, cadres similaires entre la Suisse et les autres pays voisins, tend à permettre, pour accélérer et faciliter le trafic des voyageurs, de réunir entièrement ou partiellement sur le territoire de l'une des parties les contrôles-frontières des 2 états. Les Chambres fédérales ont approuvé, dans leur session de juin 1961, les accords conclus avec la France et l'Italie. Le Conseil fédéral a exposé les motifs et les détails de cette réglementation dans son message

Ces conventions ne touchent point la notion et l'étendue du droit d'asile. L'asile est accordé à une personne qui n'est plus soumise juridiquement au pouvoir des organes de l'Etat qui la poursuit. Tel est seulement le cas lorsque cette personne a satisfait ou échappé au contrôle-frontière de l'état à l'emprise duquel elle veut se soustraire. Le fait que ce contrôle ait lieu, soit dans cet état à proximité de la frontière, soit à la frontière même ou à quelques centaines de mètres à l'intérieur du pays voisin ne change rien à cet égard. Si un Etat consent, dans l'intérêt général, à n'exercer son contrôle-frontière que dans des bureaux juxtaposés sur le territoire du pays voisin, il doit avoir la possibilité d'opérer ce contrôle de la même manière qu'il le fait ordinairement aux postes frontières installés sur son territoire.

GROUPE PARLEMENTAIRE POUR LES POPULATIONS DE LA MONTAGNE

Le groupe parlementaire pour les populations de la montagne a tenu sa séance ordinaire de session, sous la présidence du conseiller national Zeller, de Walenstadt. Il s'est occupé tout d'abord des problèmes des améliorations de base dans les régions montagneuses, sur lesquels il entendit deux rapports accompagnés de projections lumineuses. L'ingénieur agronome Ryser rapporta sur les travaux de reconstruction entrepris par l'O.E.C.E. dans les régions montagneuses de la Grèce. Puis M. Hans Kamber rapporta sur l'encouragement de l'entraide entre agriculteurs des régions montagneuses de Suisse.

Au cours de la discussion animée qui s'ensuivit, on rendit hommage aux efforts déployés par le groupe suisse des paysans montagnards pour encourager l'entraide dans les régions de montagne et l'on fit la suggestion que lors des améliorations immobilières entreprises avec les subventions de la Confédération

et des cantons, l'on tienn compte des expériences faites par l'agriculture et que l'on s'abstienne de vouloir absolument exiger l'application de certaines prescriptions par trop techniques, qui renchérissent la construction.

On aborda certaines questions agraires et sociales d'actualité. On approuva chaleureusement l'extension à la zone 1 des régions de montagne de la subvention à la production de lait et le fait qu'on l'ait étendue aux troupeaux de cinq têtes de gros bétail. Ces contributions très précieuses devraient toutefois être complétées sur le plan social, notamment en élevant les allocations pour enfants.

POUR LA MAISON « ANNE FRANK »

Les Romands de la capitale savent associer le délasserment à la libéralité. Ils ont organisé dans un théâtre de la ville un grand gala de bienfaisance, en faveur de la « Maison de la reconnaissance », au village de réfugiés « Anne Frank », dans le Wuppertal, en Allemagne. Dans l'assistance, extrêmement nombreuse, se trouvaient notamment le conseiller fédéral et Mme Jean Bourgnecht, ainsi que plusieurs parlementaires romands aux chambres fédérales. L'Union chorale de Berne, la société de gymnastique bourgeoise de la ville, un ballet et une maison de mode prêtaient leur concours à la manifestation dont le succès, tant artistique que financier, fut complet. Au programme figurait également une revue en un acte « Propos en l'Aar », de Denys Gaétan Dumollet-Sturzenegger et Bob Ar, pseudonymes de deux des meilleurs correspondants parlementaires de journaux romands dans la ville fédérale. La pièce — une satire des mœurs administratives — où il fut aussi question de l'affaire de l'absinthe et des dernières élections genevoises, remporta un franc succès et ses interprètes, dont plusieurs membres du théâtre romand de l'Arlequin et du corps de ballet Wuergler furent chaleureusement applaudis.

IMPORTATION DE VINS EN BOUTEILLES

M. François Revaclier, conseiller national, radical, genevois, a signalé que l'importation de vins en bouteilles prend une ampleur démesurée. Elle s'élevait à fin juillet (pour 7 mois) à 5.249.590 litres, alors qu'en 1960, elle était de 1.717.700 litres, en 1959 de 620.552 litres (pour 12 mois).

Alors que précédemment ces importations s'effectuaient exclusivement en bouteilles de verre, elles sont effectuées avec des emballages en plastique, infiniment plus légers. Les vins ainsi importés échappent à tout contingentement et à tous contrôles qualitatifs.

M. Revaclier a demandé qu'il soit remédié à cette question.

Le Conseil fédéral lui répond que l'importation de vins dans des récipients en plastique, d'une contenance de 3 litres ou moins, permet d'éviter les restrictions quantitatives existant pour l'importation des vins naturels en fûts. Pour régler clairement l'importation des vins, l'arrêté du Conseil fédéral du 24 novembre 1961,

modifiant le statut du vin, soumet au régime des permis l'importation de vins naturels du numéro du tarif 2205.30 en récipients autres que des bouteilles en verre.

AFFAIRES COMMUNALES BERNOISES

La municipalité de Berne demande au Conseil communal un crédit de 300.000 francs pour poursuivre l'établissement des plans d'agrandissement du Zieglerspital. Le futur hôpital comprendra 300 lits, soit 150 pour les services de médecine et de chirurgie et 150 pour les malades chroniques.

La municipalité propose d'autre part l'achat à la Schwarztörstrasse d'un immeuble de 12 appartements pour le prix de 578.000 francs.

LE PROBLEME DE LA SEMAINE DE CINQ JOURS SCOLAIRES

Répondant à l'interpellation d'un conseiller, la municipalité de Berne déclare que les conditions pour l'introduction de la semaine scolaire de cinq jours ne sont pas encore remplies. En effet, sur 80.000 personnes travaillant dans la ville fédérale, 40 % seulement bénéficient totalement ou partiellement de la semaine de travail de cinq jours.

LES PLUS BEAUX LIVRES SUISSES DE 1960

Le Musée Gutenberg suisse, à Berne (qui se trouve dans les locaux du Musée des Arts et Métiers) expose jusqu'en février prochain les plus beaux livres suisses de l'année 1960.

Le jury, qui a fait son choix au printemps dernier, a retenu 22 ouvrages, dont six de langue française. Les livres d'art et de photographie sont les mieux représentés (six volumes), suivis des livres scientifiques, puis des livres de littérature générale.

Le vice-président du Musée Gutenberg, M. J. O. Kehrl, a souligné dans une brève allocution les efforts faits en Suisse pour améliorer la qualité du livre.

PRIX LITTERAIRES DU CANTON DE BERNE

Sur la proposition de la Commission pour l'encouragement des lettres bernoises, la Direction de l'Instruction publique du canton de Berne a décerné, pour 1961, des prix aux auteurs bernois suivants :

Albert Meyer, pour son ouvrage « Homer Baernduetsch, odyssee » (Ed. Francke-Berne), fr. 2.500.

Hektor Kuffer, pour sa plaquette en vers « Für den Tag » (Ed. Vorstadt-presse-Bienne), fr. 1.000.

Alexandre Voisard, pour ses vers en prose « Chronique du guet » (Ed. Mercure de France), fr. 1.000.

Ida Roethlisberger, pour son livre « Das alte Haus am Wasser » (Ed. Gute Schriften-Berne), fr. 500.

Un nombre assez important de ses ouvrages a été acquis pour être remis aux bibliothèques, aux écoles et à d'autres établissements.

Au cours d'une cérémonie organisée par la Direction de l'Instruction publique, M. le Conseiller d'Etat, V. Moi-

ne, remit personnellement à chaque lauréat, en présence du président et des membres de la commission, le prix qui lui a été décerné. Pour clore la cérémonie, une petite collation, offerte par le gouvernement, a été servie à la cave de l'hôtel du gouvernement.

LES PRIX DE LITTÉRATURE DE LA VILLE DE BERNE

Le conseil municipal de Berne a attribué le prix de littérature de la ville, de 2.000 francs, à Adolf Fux de Viège, témoignage de l'ensemble de son œuvre à l'occasion de son 60^e anniversaire, et à Fritz Ringgenberg, de Meiringen, en témoignage de l'ensemble de son œuvre, à l'occasion de son 70^e anniversaire. Un prix de 1.000 francs est allé à C. A. W. Guggisberg (Nairobi), pour son livre « Simba, la monographie d'un lion », ainsi qu'à Helmut Huber, de Leissigen, pour son œuvre lyrique, à l'occasion de son 60^e anniversaire. Deux prix de 750 francs ont été décernés, l'un à Sergius Golovine, de Berthoud, pour ses légendes et ses contes populaires, l'autre à Hans Schmitter, de Muri/Berne, pour son livre d'enfant « Benz ».

A PROPOS D'UNE INITIATIVE DU RASSEMBLEMENT JURASSIEN

Le conseil exécutif du canton de Berne a examiné la question soulevée par une initiative du rassemblement jurassien concernant la suppression du vote par procuration. Il a pris acte du fait qu'un avant-projet est à l'étude auprès des autorités fédérales compétentes concernant des allègements à apporter aux citoyens dans l'exercice du droit de vote. Jusqu'au moment où l'autorité fédérale aura établi une nouvelle réglementation en cette matière, réglementation à laquelle les cantons auront à adapter la leur, il n'est pas opportun d'apporter aujourd'hui une modification au décret concernant le mode de procéder aux votations et élections populaires. Le Conseil exécutif propose dès lors au Grand Conseil le rejet de l'initiative.

LA COLLECTION « TRESORS DE MON PAYS » PUBLIE SON CENTIEME VOLUME

Les « Editions du Griffon », dont le siège social est à Neuchâtel, viennent de publier le centième volume de la collection « Trésors de mon pays ». Créée il y a 15 ans, cette collection a pour but de mieux faire connaître, par le texte et l'image, ce qu'on appelle communément « Le visage aimé de la patrie », et d'en mettre en évidence les multiples aspects. Son succès s'est affirmé dès le début et, à ce jour, un demi-million de fascicules ont été écoulés. Nombre de municipalités ont pris l'habitude de remettre à leurs hôtes occasionnels l'ouvrage consacré à leur cité.

Le « Rathaus » de Berne, tel était le titre du premier volume. Le numéro 100 est intitulé « Ce petit peuple entre monts et merveilles ». Comme l'écrit l'éditeur, M. Marcel Joray, président de l'Institut jurassien des Lettres et des Arts, ce centième volume est un peu particulier, anticonformiste et amusant. Le texte est d'Eric

de Montmollin, subtil analyste de la mentalité suisse, à la fois une et diverse, tandis que les photos, dont beaucoup sortent de l'ordinaire, sont dues à Jacques Thevoz.

UNION SUISSE DES ARTS ET METIERS

L'Union suisse des Arts et Métiers communique :

Réuni sous la présidence de M. M. Meyer-Boller, conseiller national, le groupe des industries du bâtiment de l'Union suisse des Arts et Métiers s'est occupé de l'évolution générale sur le plan des salaires. Il suit avec la plus vive appréhension cette évolution qui est caractérisée par des hausses individuelles continues de salaires dues à la pénurie de main-d'œuvre et des revendications incessantes des syndicats ouvriers portant sur une augmentation des salaires contractuels. L'inéluctable renchérissement général des frais de construction qui en résulte ne peut être compensé que partiellement par un accroissement de la productivité. Il aura dès lors de graves conséquences pour tous les métiers du bâtiment, en particulier pour la construction de logements. A l'effet de ralentir le mouvement de hausse, le groupe s'est déterminé à l'égard de diverses propositions.

D'autre part, le groupe a pris connaissance des résultats des délibérations de la commission du conseil national chargée d'examiner le projet de loi sur le travail. Il existe en Suisse un ensemble de plus de 1.600 conventions collectives librement conclues qui régissent les conditions de travail. Dès lors, l'industrie du bâtiment ne peut admettre qu'à un moment où il est fait appel à toutes les forces productives du pays ainsi qu'à un nombre extraordinairement élevé de travailleurs étrangers, il faille, pour des raisons politiques, restreindre la liberté d'action du patronat et des salariés en matière de fixation de leurs relations de travail par une législation fédérale tracassière. Le groupe suivra de près le cours des délibérations parlementaires sur cet objet. Pour l'instant, il tient à souligner qu'en ce qui concerne l'industrie du bâtiment, les résultats actuels des travaux de la commission sont franchement décevants.

Le groupe s'est occupé enfin des travaux préparatoires en vue de l'exposition nationale 1964. Il recommande une fois de plus à toutes les associations affiliées de participer activement à cette grande manifestation qui devra attester les progrès accomplis par les métiers de la construction. Mais, d'autre part, il est en droit d'attendre de la direction de l'exposition une attitude objective à l'égard de l'importance de ce secteur économique.

NEGOCIATIONS ECONOMIQUES AVEC LA TUNISIE

Une délégation tunisienne, présidée par M. le Ministre Ahmed Ben Salah, secrétaire d'Etat au plan et aux finances, s'est rendue en Suisse du 25 novembre au 2 décembre en vue de conclure avec une délégation suisse, présidée par M. le Ministre Olivier Long, délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux, différents accords entre la Suisse et la Tunisie.

Les conversations se sont déroulées dans une atmos-

phère de compréhension mutuelle. Elles ont abouti à la signature de trois accords séparés.

Un accord commercial d'une durée de trois ans et renouvelable par tacite reconduction a été conclu et permettra le maintien et même le développement des échanges de marchandises entre les deux pays. La Suisse exportera vers la Tunisie ses produits traditionnels. D'un autre côté, les deux délégations ont examiné les possibilités d'accroître les exportations tunisiennes de primeurs, d'huile d'olive, d'agrumes, de dattes, de tapis et de couvertures en laine, de produits de l'artisanat, etc..., vers la Suisse.

Un accord de coopération technique et scientifique fixe le cadre de la coopération entre les deux pays en vue du développement économique et technique de la Tunisie, notamment la mise à disposition de la Tunisie d'experts et de spécialistes suisses ainsi que la possibilité d'accueillir des boursiers et des spécialistes tunisiens désireux de faire des séjours d'études et de perfectionnement en Suisse.

Enfin, un traité relatif à la protection et à l'encouragement des investissements de capitaux est destiné à faciliter les investissements suisses en Tunisie. La signature de ce traité, qui doit être encore soumis à l'approbation du parlement, assurera, en outre, le maintien des activités commerciales des ressortissants suisses établis en Tunisie.

APRES L'ACCEPTATION DU NOUVEAU STATUT DE L'HORLOGERIE :

UN COMMUNIQUE DU COMITE D'ACTION EN FAVEUR DU STATUT

Le comité d'action en faveur du progrès technique et de la liberté dans l'industrie horlogère communique :

« Le peuple suisse vient d'accepter, par 443.173 voix contre 221.634, le nouveau statut de l'horlogerie, témoignant ainsi de sa sagesse et de son esprit de solidarité envers une industrie qui porte au loin le renom de notre pays.

Le nouveau statut est un instrument de travail indispensable pour rendre, dans l'ordre, la montre suisse toujours plus compétitive sur les marchés étrangers.

Le comité d'action en faveur du progrès technique et de la liberté dans l'industrie horlogère est convaincu que l'industrie horlogère sera à même, grâce au régime sanctionné par les électeurs, mieux encore qu'hier, de conserver à la montre suisse, par son dynamisme et la qualité de ses produits, sa position dans le monde, dans l'intérêt du pays tout entier. »

INAUGURATION D'UN PREMIER QUAI DE LA NOUVELLE GARE DE BERNE

Après quatre ans et demi de travail ininterrompu, la première phase des travaux de construction de la nouvelle gare de Berne a pris fin par l'inauguration officielle le 1^{er} décembre du quai 6 qui sera mis en service à la première heure. Ce quai est réservé aux trains des lignes de Neuchâtel, Schwarzenbourg et de la vallée de la Gurbe, en direction de Thoun. L'événement fut précédé

d'une conférence de presse, à l'occasion de laquelle M. Otto Wichser, directeur général, salua de nombreux invités, dont les représentants du canton et de la ville de Berne, de l'administration des P.T.T., de l'Office fédéral des transports, de la compagnie du Berne-Loetschberg-Simplon et du 1^{er} arrondissement des C.F.F., à Lausanne.

M. Max Portmann, ingénieur en chef des C.F.F., fit un exposé général de l'état des travaux en décembre 1961. La plupart des ouvrages souterrains sont maintenant terminés, soit le tunnel du Donnerbuehl, les canaux pour le service des bagages et de la poste, le canal des câbles et la gare souterraine de la ligne Berne-Soleure. La grande halle de 7.500 m² soutenant le garage construit au-dessus des voies et où 500 voitures automobiles trouveront place est également achevée. De même que le gros œuvre des postes d'enclenchement ultramodernes aux entrées est et ouest de la gare. L'ampleur des travaux effectués peut s'exprimer en quelques chiffres : excavation de plus d'un demi-million de m³ de matériaux de terrassement, percement de 2 km. 500 de tunnels et mise en œuvre de 55.000 m³ de béton qui ont englouti 15.000 tonnes de ciment, 4.000 tonnes de fers d'armatures et 95.000 m² de coffrages de bois. En outre, 5 km. 500 de voies nouvelles et 57 branchements assurent les liaisons du quai 6. La dépense s'est élevée jusqu'à présent à 42 millions de francs. Tous ces travaux n'ont été marqués par aucun accident grave.

M. Roger Desponds, ingénieur, chef des travaux de la gare, a ensuite précisé que la 2^e étape des travaux était sur le point de commencer déjà. Dans un an, le nouveau quai 6 sera terminé, mais la 2^e phase des travaux, comprenant l'achèvement de tous les nouveaux quais, ne prendra fin qu'en 1965.

Enfin, la 3^e phase, qui verra la construction de la nouvelle gare proprement dite et des autres bâtiments, ne sera achevée qu'en 1968, si tout va bien.

Ces explications ont été suivies d'une visite des installations déjà terminées ou encore en cours de construction et de l'inauguration du quai 6 et de la nouvelle ligne de Neuchâtel par le tunnel du Donnerbuehlweg jusqu'au faubourg de Ausserholligen.

PRIX DE LA LAINE DE MOUTON

A une question du conseiller national, Geissbuhler (Pab-Berne), concernant les prix de la laine de mouton, le Conseil fédéral répond que les prix à la production de la laine de mouton du pays n'ont plus été modifiés depuis l'automne 1958. Les prix payés aux producteurs doivent être fixés d'après les frais de production moyens, mais à un niveau compatible avec les cours moyens du marché de la laine importée de même qualité. Or les cours mondiaux de la laine ont baissé en 1958 et n'ont plus guère varié dans l'intervalle. A l'époque, les prix à la production de la laine indigène n'ont pas été réduits en proportion de cette baisse. La nécessité s'imposait de tenir compte du principe, admis également par les producteurs, selon lequel ces prix devraient autant que possible demeurer stables. Pour ces mêmes raisons, ils ne peuvent, aujourd'hui, être adaptés purement et simple-

ment aux coûts de revient. Le subside versé par la Confédération pour faciliter la vente de la laine indigène — et qui entre le prix à la production et les prix de prise en charge payés par l'industrie lainière suisse — ne cesse de s'accroître et dépassera vraisemblablement la somme de 900.000 francs pour l'année en cours. Le troupeau ovin a passé de 200.515 pièces en 1956 à 226.900 en 1961. Si les cours mondiaux de la laine remontent, il faudra voir si les prix à la production peuvent être adaptés à la hausse des coûts de revient.

ASSOCIATION SUISSE DES PARALYSES

Les invalides qui, paralysés par des lésions de la colonne vertébrale, sont, pour la plupart obligés d'utiliser un fauteuil roulant, ont constitué depuis quelques années un groupe spécial dans un but d'entraide et de solidarité, qui s'intitule « Association suisse des paralysés ». Ce groupe a tenu à Berne son assemblée d'automne. Il a pris connaissance de l'état des travaux préparatoires pour la création à Bâle d'un centre paraplégique suisse. L'assemblée a exprimé sa reconnaissance à tous ceux qui ont déjà apporté une aide matérielle pour la réalisation de cette œuvre, et a adopté une résolution dans laquelle elle exprime l'espoir que d'autres fonds seront trouvés pour permettre la construction du centre paraplégique suisse.

UN BEAU GESTE DU PERSONNEL DES DOUANES

Répondant à l'appel qui lui a été adressé récemment, le personnel des douanes a souscrit plus de 52.000 fr. pour la construction d'un hôpital pour les lépreux au Cameroun.

Ce montant représente le « Don du personnel des douanes suisses » à l'occasion de la prochaine journée mondiale des lépreux.

LA SUISSE AIDE DANS LE MONDE ENTIER

La Croix-Rouge suisse communique :

Déléguée par la Croix-Rouge suisse, une doctoresse bernoise, Mlle le D^r Mariann Hess, spécialiste en pédiatrie, a quitté la Suisse le 3 décembre à destination de l'Inde. Elle se rendra à Dharamsala, dans la province de Dunjab, pour s'occuper de l'assistance médicale de quelque 500 enfants tibétains réfugiés. Le coût de cette mission est financé par les parrainages « Aide au Tibet » de la Croix-Rouge suisse.

La Confédération a d'autre part accordé une contribution de 15.000 fr. pour les opérations de secours entreprises en faveur des 400.000 victimes des inondations ayant sévi récemment dans le sud du Vietnam. Ce montant, ainsi qu'un subside de 3.000 fr. que la Croix-Rouge suisse a prélevé sur son fonds des catastrophes, ont été transmis à la ligue des sociétés de la Croix-Rouge qui les réservera à l'achat de médicaments et de vivres.

Deux médecins suisses, les D^{rs} Jean Dubas, de Bulle, et Willy Schuerer, de Bienne, sont partis pour Mogadiscio, en Somalie. Ils participeront à la campagne de vaccina-

tion anticholérique, antityphique et antivariolique mise sur pied au bénéfice des 600.000 victimes des inondations survenues dernièrement en Somalie. Les frais de cette mission sont pris à charge par la Confédération. De son côté, la Croix-Rouge suisse a mis des tablettes de sulfo-guanil à la disposition des sinistrés.

LA MISSION SUISSE

AUPRES DES COMMUNAUTÉS EUROPEENNES

Le Conseil fédéral a décidé que M. Agostino Soldati, ambassadeur de Suisse en France, continue conjointement à assumer ses fonctions antérieures de chef de la délégation suisse, auprès de l'O.C.D.E. à Paris. En revanche, il a mis un terme à son activité de chef de la mission suisse auprès des communautés européennes à Bruxelles et à Luxembourg. Cette mission sera, jusqu'à la nomination d'un nouvel ambassadeur, dirigée à titre intérimaire par M. Paul Wurth, ministre-conseiller.

CREATION D'UNE FONDATION

DESTINEE A RECOMPENSER DES ARTISTES

La création d'une fondation destinée à favoriser les arts a été annoncée le 19 décembre à Berne, en présence du fondateur, M. Werner Abegg, de New-York et Turin. Cette œuvre portera le nom de « Fondation Abegg, Berne ». Elle favorisera la collection d'œuvres d'art appliqué des siècles passés et disposera, comme base, des œuvres appartenant au fondateur. Un institut d'art appliqué, portant le nom d'Abegg également, sera construit à Riggisberg (canton de Berne) par l'architecte Raymond Wander. Les travaux commenceront en 1962. M. Michaël Stettler assumera les fonctions de directeur aussi bien de la Fondation que de l'Institut. Signalons également que le 18 décembre, le « Fonds Werner Abegg » a été créé à Zurich. Il aura une mission humanitaire et servira également à financer ladite Fondation.

GARANTIE DE LA CONFEDERATION AU FONDS DE SOLIDARITE DES SUISSES DE L'ETRANGER

Le message annoncé du Conseil fédéral concernant l'octroi d'une garantie à la société coopérative « Fonds de solidarité des Suisses à l'étranger », vient d'être publié. Ce fonds, créé sur l'initiative de la Nouvelle Société Helvétique, a pour but de grouper les Suisses à l'étranger en une coopérative d'entraide, destinée à intervenir en cas de perte des moyens d'existence, non imputable aux lésés, résultant de guerre, de troubles civils, ou de mesures coercitives de caractère social, économique ou politique.

Aux termes du projet d'arrêté fédéral, le Conseil fédéral est autorisé, par les Chambres fédérales, à octroyer une garantie complémentaire à la société coopérative « Fonds de solidarité des Suisses à l'étranger ». Cette garantie s'étend aux sommes qui, par suite d'une insuffisance de l'avoir social, manqueraient à la

société pour verser aux associés les indemnités auxquelles ils ont droit, en vertu des statuts, du fait d'avoir, sans faute de la part, perdu leurs moyens d'existence par suite de la guerre, de troubles civils ou de mesures coercitives de caractère social ou économique. Cette autorisation est limitée aux cas d'associés qui auront adhéré à la société coopérative jusqu'au 31 décembre 1971. La garantie ne peut être accordée que si un droit d'opposition est simultanément accordé à la Confédération, en particulier en ce qui concerne l'appréciation des cas individuels. Les sommes à verser en vertu de la garantie auront la forme d'avance ne portant pas intérêt et remboursables à la demande du Conseil fédéral. Le Conseil fédéral renseigne les Chambres dans son rapport de gestion, sur l'activité de la société coopérative.

Le message relève qu'en 1914 près de 350.000 Suisses vivaient à l'étranger, dont 200.000 dans les pays d'Europe. Bien que la première guerre mondiale eût obligé nombre de nos compatriotes à rentrer au pays, leur nombre n'a pas sensiblement diminué jusqu'en 1939. La seconde guerre mondiale, en revanche, a entraîné de grands bouleversements et privé des milliers de Suisses à l'étranger de leurs moyens d'existence. Aujourd'hui, 265.000 (environ) de nos compatriotes sont immatriculés auprès de nos représentations diplomatiques. Près de 100.000 d'entre eux sont des doubles nationaux.

LE RENCHERISSEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE ETRANGERE

La communauté d'action des salariés et des consommateurs a siégé à Berne sous la présidence de M. H. Leuenberger, conseiller national. Les échanges de vues ont porté sur le renchérissement et sur la main-d'œuvre étrangère. La communauté d'action a examiné les mesures propres à freiner le renchérissement et à prévenir une expansion chaotique et malsaine.

Elle a pris connaissance du fait que des représentants de l'U.S.S. ont été entendus par une délégation du Conseil fédéral, composée par M. Wahlen, président de la Confédération, et de M. Bourgknecht et Schaffner, conseillers fédéraux. L'entretien a porté sur la lutte contre la hausse des prix et la politique à suivre en matière d'immigration.

Au début de l'an prochain, la communauté d'action adressera au Conseil fédéral un mémoire pour lui exposer les mesures qu'elle estime nécessaires pour combattre efficacement le renchérissement et empêcher que l'expansion ne se poursuive à une cadence préjudiciable à l'équilibre et à la santé de l'économie.

LE CONSEIL DE VILLE DE BERNE ET LA MANIFESTATION PAYSANNE

A la séance de fin novembre du Conseil de ville de Berne, le président a déploré les incidents qui ont suivi la manifestation paysanne.

Il a demandé au Conseil municipal des indications sur la suite qui va être donnée à l'affaire. Il a d'autre part remercié la police municipale pour son intervention tardive mais efficace.

M. Freimuller, maire de Berne et directeur de la police, a d'abord relevé que la manifestation avait été organisée avec l'autorisation de la police qui s'était mise en contact avec les responsables. La police bernoise, qui souffre d'une pénurie de personnel, avait notamment demandé aux organisateurs de veiller eux-mêmes au maintien de l'ordre et d'engager à cet effet des agents de sécurité.

M. Freimuller a ensuite noté que l'évacuation de la place a été précédée d'une vingtaine de mises en garde. Les manifestants s'abreuvaient, non seulement de vin, mais aussi d'eau-de-vie. Le Valais n'était représenté que par 150 personnes, tandis que les délégations de Genève, Vaud et Fribourg étaient en nombre plus élevé.

La manifestation a, semble-t-il, entraîné une certaine désaffection des marchés de la semaine par les ménagères bernoises. Il serait déplorable, a dit M. Freimuller, que la bonne entente entre la population citadine et la population campagnarde ait à pâtir de ces troubles.

Des plaintes ont été déposées contre les manifestants dont les noms sont connus. Quant aux dégâts, l'Union suisse des paysans a accepté de les couvrir.

A l'avenir, les organisateurs de manifestations seront d'avance rendus responsables d'éventuels incidents.

LES DIVORCES EN SUISSE

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, on compte en Suisse plus de 70.000 enfants privés d'une vie de famille à la suite du divorce de leurs parents. Environ 4.000 enfants mineurs souffrent chaque année dans notre pays de difficultés morales et spirituelles à la suite de la séparation ou du divorce de leurs parents. Les conditions économiques ne sont qu'exceptionnellement à l'origine des divorces. Et pourtant, la vie de famille est souvent mise en péril par des revenus insuffisants, des conditions de logements inadéquates, des loyers inadaptés et des loisirs trop restreints. Il est d'ailleurs apparu que le nombre des divorces est aussi élevé dans les milieux économiquement favorisés que dans d'autres couches de la population. Il convient d'ajouter aux 4.000 enfants, privés chaque année de vie familiale à cause du divorce de leurs parents, de nombreux adolescents ne vivant pas dans des conditions permettant un plein épanouissement de leur personnalité.

Fort de ces faits, M. W. Ackermann, de Lucerne, président de la Fédération suisse Pro Familia, a tenu, dans la ville fédérale, une conférence de presse au cours de laquelle furent présentés en particulier les résultats des travaux de deux journées d'études de Pro Familia consacrées au problème du divorce en Suisse. A cette occasion, plusieurs propositions concrètes concernant la préparation au mariage furent discutées. Le président Ackermann souligna au cours de son intervention que l'on avait abouti à la conclusion que la vague de

divorces et de séparations ne pourra être contenue et endiguée par de nouvelles dispositions juridiques ou par l'établissement d'une nouvelle procédure auprès des tribunaux. Il s'agit plutôt de prêter une attention plus soutenue à la question de la préparation au mariage. C'est à la famille, certes, de donner aux jeunes le sens des responsabilités à assumer dans le cadre de la société. Mais si, par négligence ou ignorance, elle n'assume pas cette tâche, si elle ne prépare pas les jeunes aux devoirs qu'impose le mariage, alors il appartient à la société dans son ensemble à combler cette lacune.

L'association suisse « Pro Familia », derrière laquelle se trouvent une douzaine d'autorités fédérales et cantonales et divers offices, une cinquantaine d'associations — dont toutes les organisations de fait des salariés — et plus d'une centaine de maisons et entreprises les plus importantes de notre pays, considèrent que la détérioration et la rupture du mariage constituent un des problèmes sociaux les plus brûlants de notre époque.

Le pasteur Werner Hoffmann, d'Interlaken, exposa comment devrait être abordée la préparation au mariage. S'appuyant sur une expérience de nombreuses années, il préconise, en plus de cours pour les fiancés et la diffusion de littérature sur le sujet aisée à comprendre, un enseignement de la science de la vie, dans les écoles professionnelles et complémentaires. Les résultats d'un tel enseignement, qu'il donne depuis dix ans à l'école des arts et métiers d'Interlaken et dans les ateliers d'apprentissage de la ville de Berne, ont été positifs. Non seulement l'on peut parler à la jeunesse d'aujourd'hui, mais elle attend des adultes qu'ils ne l'abandonnent pas sans lumière devant les problèmes de la vie. Cependant, l'enseignement de la science de la vie demanderait un corps enseignant approprié. C'est pour le former que le canton de Berne aussi a organisé un cours, qui compte 40 participants.

Le pasteur Pierre Secrétan-Rollier, de Genève, définit la responsabilité et les tâches des offices de consultations conjugales et familiales. La tâche essentielle de ces offices — il en existe 21 dans notre pays dont onze non confessionnels — consiste à conseiller et à encourager les ménages où l'union est en péril, sur la base de la libre volonté et de la confiance. En ce domaine aussi, prévenir vaut mieux que guérir. Lorsque l'on l'on décèle les premiers symptômes d'une crise conjugale, les ecclésiastiques pourraient en une plus forte proportion que jusqu'ici éviter, par des visites à domicile, que la rupture ne se consume et les observations faites auprès des enfants pourraient donner d'utiles informations.

LE MARCHÉ AUX OIGNONS DE BERNE

Le traditionnel marché aux oignons de Berne s'est déroulé par un temps maussade. Dès le matin, le centre de la ville, interdit à la circulation, était envahi par des dizaines d'étals couverts où pendaient les pittoresques chaînes d'oignons, d'aux et d'échalotes. Les affaires ont bien marché et l'on avance le chiffre de 35.000 kilos

d'oignons offerts à la vente, sans compter les autres légumes. Vers 17 heures, tandis que le marché prenait fin, commençaient les réjouissances populaires. Les enfants se sont livrés à des batailles de confetti qui ont duré jusqu'à 20 heures. La fête a pris fin sans incident, au grand soulagement de la police qui redoutait la répétition des récents désordres.

CONFERENCE NATIONALE DU VOL A VOILE

La conférence annuelle du vol à voile s'est tenue cette année à Berne. M. Glatthard, président du Conseil de ville, souhaita aux participants la bienvenue dans la ville fédérale.

Les sportifs du vol à voile de Berne ont rendu hommage à M. A. Hug, le « père du vol à voile en Suisse » et lui remirent un cadeau. Après les allocutions de bienvenue, eut lieu la distribution des prix du concours national de vol à voile de 1961, qui, depuis 25 ans qu'il se répète, est devenu pratiquement une tradition. Une fois de plus, c'est M. Hans Nietlispach, de Berne, qui en est sorti vainqueur et garda la coupe mise en compétition, avec son titre de champion suisse du vol à voile. Le major Dannecker, président de la société des officiers-aviateurs, remit au plus jeune sportif qui participa au concours, un jeune homme de moins de 20 ans, Rolf Lobsiger, pour la deuxième fois, le challenge distribué à qui fait le meilleur atterrissage. Les aviateurs militaires ont tenu ainsi à souligner l'importance du vol à voile, pour assurer le recrutement de la relève de l'aviation.

Les affaires proprement dites de la conférence furent rapidement liquidées, sous la présidence de M. A. Hug. Les problèmes pendants furent résolus de façon satisfaisante. A l'issue de la conférence, les participants assistèrent à la première projection d'un film sur les championnats de vol à voile de 1960, en Allemagne.

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

La Chambre de Commerce Suisse en France, lors d'une conférence de presse organisée à Berne, a attiré l'attention de l'opinion sur les problèmes qui se posent aux Chambres de Commerce suisses à l'étranger. Organismes essentiellement privés, vivant des cotisations de leurs membres, nos Chambres de Commerce suisses à l'étranger ont vu le nombre de leurs adhérents diminuer du fait des facilités et de la liberté qui règnent actuellement dans le commerce international.

La Chambre de Commerce Suisse en France, quant à elle, en a profité pour reconverter certaines de ses activités commerciales, offrant maintenant à ses adhérents des études de marché, des analyses statistiques, des études conjoncturelles, etc. D'autre part, sur le plan de la propagande, par ses nombreuses publications ainsi que par l'importance qu'elle attache aux relations publiques, elle contribue à faire connaître la Suisse sur le marché français.

Au cours de cette conférence de presse, la Chambre de Commerce Suisse en France a mis l'accent sur l'intérêt du marché français pour l'économie suisse, citant les dernières statistiques et l'élan (+ 23 % cette année) que connaissent les exportations suisses en France, et les prévisions optimistes que l'on peut faire à leur égard.

Parlant de l'évolution prise récemment sur le plan de l'intégration européenne, la Chambre a souligné combien le geste de la Suisse, demandant l'ouverture de négociations en vue d'une éventuelle association de la Suisse au Marché commun, était primordiale pour les relations franco-suisses. Elle a montré également les répercussions que pourrait entraîner une telle décision. Les différents exposés furent présentés par MM. Georges Reymond, président de la Chambre, Paul Gilliland, directeur général, et Raymond Couvreur, chef des services d'information.

CONSEIL NATIONAL :

LES INTERETS SUISSES EN EGYPTE

Les autorités fédérales ont assumé, dans toute la mesure du possible, la défense des intérêts des ressortissants et des maisons suisses touchés. Outre les démarches entreprises par l'Ambassade de Suisse au Caire afin d'assurer à titre provisoire et conservatoire la protection des droits menacés, il s'agissait en premier lieu d'éclaircir tant au point de vue juridique que pratique dans quelle mesure l'indemnité de nationalisation envisagée par le Gouvernement de la R.A.U. et qui doit consister en obligations d'Etat portant intérêt à 4 % pendant 15 ans, peut être considérée comme une compensation adéquate et effective au sens du droit des gens.

Cet examen entrepris d'entente avec les milieux suisses intéressés était encore en cours lorsque le Gouvernement de la R.A.U. décréta, en automne dernier, la mise sous séquestre de quelques centaines de biens privés égyptiens et étrangers. Ces mesures ont également atteint plusieurs familles et une entreprise suisses. La valeur des biens suisses en cause — pour autant qu'il soit déjà possible de faire des estimations — paraît être de l'ordre de 15 millions de francs. Les séquestrations frappent en partie des compatriotes que les nationalisations venaient d'éprouver. Ces mises sous séquestre ont été prises sans que des motifs plausibles aient été donnés : une impression d'arbitraire s'en dégage.

Cette affaire revêt encore un autre aspect malheureux. Il s'agit de quelques Suisses qui dirigeaient autrefois des entreprises nationalisées ou séquestrées et qui ont été écartés de leurs postes depuis lors. Sans raison apparente et en dépit d'interventions répétées de l'Ambassade de Suisse, ces compatriotes se voient refuser, certains depuis des mois déjà, l'autorisation de quitter l'Egypte. Les autorités de ce pays ont laissé entendre qu'il ne leur était pas possible de permettre leur départ sans avoir contrôlé au préalable les comptabilités des entreprises nationalisées ou séquestrées pour

lesquelles ces personnes étaient auparavant responsables. Nous sommes ici en présence d'une restriction apportée à la liberté de mouvement des ressortissants suisses.

En raison de ces développements, le Conseil fédéral chargea l'Ambassadeur de Suisse d'intervenir par la remise de notes auprès du Ministère égyptien des Affaires étrangères. Une première note relevait notre inquiétude sérieuse devant la situation. Elle nous amenait à proposer au Gouvernement de la R.A.U. d'engager, en liaison avec le problème des échanges commerciaux, des pourparlers sur la question des nationalisations afin de résoudre les difficultés et de rendre effective l'indemnisation accordée par la R.A.U., tant en ce qui concerne sa valeur que sa transférabilité.

Dans d'autres notes remises à la même occasion, nous réclamions, en nous fondant sur la nationalité des intéressés, la levée des mesures de séquestre prises contre des Suisses. Enfin, dans une dernière note, nous insistions pour que les Suisses retenus contre leur gré dans la R.A.U. puissent quitter le pays sur-le-champ. Le secrétaire général du département politique confirma ces démarches à l'Ambassadeur de la R.A.U. à Berne.

Nos demandes étant restées sans réponse, elles furent réitérées avec insistance, tant auprès du Ministère égyptien des Affaires étrangères par l'Ambassadeur de Suisse au Caire, qu'auprès de l'Ambassadeur de la R.A.U. à Berne par le secrétaire général du Département politique. Aucune suite satisfaisante n'a encore été donnée.

M. Rohner, conseiller aux Etats, a déposé entre-temps une interpellation à ce sujet. Le Conseil fédéral se propose d'y répondre lors de la session de mars. Il espère que, d'ici-là, le Gouvernement de la R.A.U. aura rapporté les mesures de séquestre, levé les empêchements à quitter le pays et sera prêt à engager une discussion constructive sur les nationalisations.

Je saisis l'occasion de dire encore quelques mots à propos des accusations formulées au Caire contre l'Ambassade de Suisse, en sa qualité de représentant des intérêts français. Comme la presse l'a rapporté, le président et deux membres de la commission des biens français, ainsi que le chargé de mission culturelle français, ont été arrêtés au Caire à fin novembre, bien que les accords de Zurich de 1959 entre la R.A.U. et la France leur aient garanti les facilités nécessaires à l'accomplissement de leur mission et qu'un décret présidentiel égyptien les ait mis, par la suite, au bénéfice de l'immunité. Les journaux égyptiens ont prétendu que les personnes arrêtées auraient utilisé, pour l'impression de tracts, du matériel, notamment des presses, appartenant à l'Ambassade de Suisse. D'autre part, les inculpés auraient fait usage de la valise diplomatique suisse pour acheminer des chèques dans des enveloppes cachetées favorisant ainsi l'évasion d'avoirs français. Le département politique a démenti formellement ces affirmations auprès de la presse et du Gouvernement égyptiens. Une enquête a démontré qu'elles étaient sans fondement. Je tiens à repousser catégoriquement ici ces allégations.

M. PAUL CHAUDET

A la suite du remaniement de décembre 1959, le chef du Département militaire fédéral a été de nouveau élu à la présidence de la Confédération, selon la rotation traditionnelle, après avoir revêtu cette haute magistrature en 1959 déjà une première fois. M. Paul Chaudet fait partie, depuis décembre 1954, du Conseil fédéral et il a d'emblée assumé la direction du Département militaire fédéral. En outre, c'est à lui qu'est confié le soin de remplacer, s'il y a lieu, le chef du Département politique fédéral. C'est lui qui a présidé à la réforme de l'armée. Des sept conseillers fédéraux, il est le plus ancien.

M. Paul Chaudet est né à Rivaz en 1904. Il est bourgeois de Corsier-sur-Vevey. Il est devenu vigneron comme son père. Après avoir fait son école primaire à Rivaz, il suivit l'école secondaire de Chexbres, puis étudia à l'école cantonale d'agriculture de Lausanne, puis fit de la pratique en Suisse allemande. En sa qualité de vigneron, il commença sa carrière politique dans sa propre commune. Il fut tout d'abord syndic de Rivaz, dans le Lavaux, où actuellement son fils aîné soigne les vignes paternelles. Il fut élu député radical au Grand Conseil vaudois. En 1943, il entra au Conseil national, où il siégea depuis lors sans interruption, même lorsqu'il fut nommé en 1946 conseiller d'Etat. Dans le Gouvernement vaudois, il présida le Département de justice de 1946 à 1948 et de 1948 à son élection au Conseil fédéral, le Département de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. Il fut trois ans membre du Conseil de Banque de la Banque nationale et il appartient depuis 1953 au Comité de la banque. Il a en outre présidé la Commission de surveillance des stations d'essai arboricole et viticole et fait partie de la Commission de l'alcool. Au service militaire, il a le grade de lieutenant-colonel d'infanterie. Il a été nommé bourgeois d'honneur de sa commune d'origine.

M. JEAN BOURGKNECHT

M. Jean Bourgknecht est le premier des quatre nouveaux conseillers fédéraux, élus en décembre 1959, qui accède à la vice-présidence du gouvernement. Le nouveau vice-président du Conseil fédéral pour 1962 et chef du Département fédéral des finances et des douanes a vu le jour en 1902, à Fribourg, sa ville d'origine. Après avoir fréquenté les gymnases de Fribourg et Altdorf, il étudia le droit à Fribourg, Vienne et Berne. En 1926, M. Jean Bourgknecht obtenait le titre de docteur en droit, et deux ans plus tard, le brevet d'avocat. Il exerça dès lors ses activités d'avocat à Fribourg et présida de 1936 à 1947 la Fédération fribourgeoise des avocats, et de 1937 à 1941 la Fédération suisse des avocats. Il enseigna aussi, accessoirement, la procédure civile à la Faculté de droit de l'université de Fribourg.

De 1950 jusqu'à son élection au Conseil fédéral, M. Jean Bourgknecht fut syndic de Fribourg. En 1951, il fut élu au Conseil national auquel il appartint jusqu'en 1955. Une année plus tard, il revenait à Berne en qualité de conseiller aux Etats. Il assumait également la présidence du parti populaire conservateur et chrétien-social de la Suisse.

Depuis son entrée au Conseil fédéral, M. Bourgknecht

est chef du Département des finances et des douanes et remplaçant du conseiller fédéral Von Moos à la tête du Département de justice et police.

LE CONSEIL FEDERAL EXPOSE SON POINT DE VUE SUR LES OLEODUCS ET LES RAFFINERIES

A l'issue de la séance du Conseil fédéral, M. Willy Spuehler, chef du Département des postes et chemins de fer, a remis aux journalistes accrédités un aide-mémoire exposant les vues du Conseil fédéral concernant la construction en Suisse d'oléoducs et de raffineries de pétrole. L'ensemble du problème a été examiné à fond par le Gouvernement fédéral à un double point de vue : d'une part, sous l'angle de la population des eaux et de l'air, et, d'autre part, sous celui de la dépendance de la Suisse pour son ravitaillement en hydrocarbures. Le Conseil fédéral a reçu de nombreuses missives trahissant l'inquiétude de divers milieux en ce qui concerne tout particulièrement la contamination de l'air et des eaux. Le Conseil fédéral juge utile d'exposer clairement les faits et la situation juridique, étant entendu qu'il n'entend nullement toucher aux prérogatives des cantons, avec lesquels il est en contact permanent.

Le contrôle des oléoducs devant ultérieurement être du ressort de la Confédération, celle-ci est intéressée à ce que les installations soient construites de manière à offrir toutes garanties de sécurité. La société suisse des ingénieurs et des architectes a été chargée d'élaborer des règles techniques pour la construction des oléoducs. Son projet sera prochainement soumis, pour avis, aux autorités et milieux économiques intéressés.

De leur côté, les cantons sont pleinement conscients de leurs responsabilités et prêts à collaborer étroitement, dans ce domaine, avec le laboratoire fédéral d'essai de matériaux et de recherches.

Raffineries de pétrole

Pour ce qui est de la raffinerie de Colombey, le Conseil d'Etat du Valais a imposé de sévères prescriptions à l'entreprise, en vue de la protection des eaux superficielles et souterraines. Une requête de l'association romande pour la protection de la vallée du Rhône, de la Riviera vaudoise et du Bassin Lémanique est actuellement pendante devant le Conseil fédéral. Les cantons de Vaud et Valais seront priés de faire connaître leur avis. L'aide-mémoire du Conseil fédéral ajoute que, selon les récentes informations, les raffineries du Rhône S.A. ont renoncé au système anciennement prévu de refroidissement à eau. Ce système eût consisté à tirer d'importantes quantités d'eau du Rhône et à les y rejeter, après avoir servi au refroidissement, ce qui n'aurait pas totalement exclu le danger de pollution par des produits pétroliers. Ce système à eau sera remplacé par un refroidissement à air qui n'existe encore, semble-t-il, dans aucune raffinerie européenne pour l'ensemble des procédés de traitement. Il s'agit là de la solution la meilleure du point de la protection des eaux, ce qui n'exclura cependant pas d'autres mesures requises par le canton du Valais pour la protection des eaux souterraines.

Le refroidissement à air a, en outre, l'avantage de créer un courant d'air chaud capable d'entraîner à une certaine

altitude des gaz s'échappant des cheminées. D'autre part, les raffineries du Rhône S.A. ont conclu un contrat de livraison de pétrole de Libye, d'une teneur en soufre sensiblement inférieure à celle d'autres produits similaires. Cette livraison couvrira une bonne partie des besoins de la raffinerie.

Cependant, ces deux faits sont trop récents pour que l'on puisse d'ores et déjà se prononcer sur l'effet qu'ils auront par rapport au danger de la pollution de l'air. Aucune expérience de ce genre n'a été faite par des raffineries se trouvant entourées de hautes chaînes de montagne, mais seulement par des établissements construits dans des régions bien ouvertes aux vents.

Centrale thermique d'Aigle

Le canton de Vaud a accordé, sous certaines conditions, l'autorisation de construire à Aigle une centrale thermique pour l'utilisation des huiles lourdes résiduaires de la raffinerie implantée à Colombey, sur la rive gauche du fleuve. Une vingtaine de recours ont été déposés par des gens qui craignent les effets de l'anhydride sulfureux répandu dans l'atmosphère et provenant de la combustion journalière de plusieurs centaines de tonnes d'huile lourde contenant du soufre et les dangers qu'ils présentent pour les cultures et même pour la population de la région. Ces requêtes sont examinées par le Conseil d'Etat vaudois, de concert avec le professeur Lugeon, directeur de l'Institut suisse de météorologie.

Nos achats de pétrole à l'étranger

Le Conseil fédéral reste d'avis que notre ravitaillement en pétrole ne doit pas dépendre trop fortement d'une seule provenance, d'une seule voie d'accès ou d'un seul moyen de transport. Nos importations de produits pétroliers ont passé de 3,1 millions de tonnes en 1959 à près de 3,9 millions de tonnes en 1960. La raffinerie de Colombey entend produire 2 millions de tonnes par an. En cas de provenance unique et d'écoulement de toute cette production sur le marché suisse, des difficultés d'approvisionnement pourraient se produire en cas d'arrêt subit des arrivages. Mais comme la consommation de produits pétroliers va en augmentant, la part de la raffinerie n'aura plus ensuite toute l'importance qu'elle semble avoir aujourd'hui. De plus, il n'est pas établi qu'elle dépendra d'un seul fournisseur, comme le montre le contrat qui vient d'être passé avec une compagnie américaine pour la livraison de pétrole de Libye.

Si jamais notre approvisionnement en pétrole devait tomber dans un état de dépendance unilatérale, le Conseil fédéral aura toujours la faculté de prendre les mesures nécessaires, en application, par exemple, de la législation douanière.

Le pétrole russe

Le Conseil fédéral a examiné enfin la question du transit d'Italie en Allemagne du pétrole russe par l'oléoduc de Suisse orientale. L'Italie, qui est au point de départ, et l'Allemagne, au terminus de la conduite, appartiennent aussi bien à la Communauté économique européenne (C.E.E.) qu'à l'organisation du traité de l'Atlantique-Nord (O.T.A.N.). La C.E.E. a recherché une

entente selon laquelle les états membres se seraient engagés à ne pas augmenter le pourcentage de leurs achats de pétrole en provenance du bloc soviétique par rapport à leurs importations totales. Cette entente s'est révélée impossible. Mais pour la Suisse, il ne saurait être question d'influencer la politique d'importation de ces états par des restrictions apportées au trafic de transit. Si d'importants intérêts suisses devaient être lésés, il serait possible de prendre les mesures nécessaires en vertu de l'arrêté fédéral de 1956 ou même en conformité de l'article 102, chiffre 8 de la Constitution fédérale, à teneur duquel le Conseil fédéral doit veiller aux intérêts de la Confédération au-dehors, notamment à l'observation de ses rapports internationaux.

OLEODUCS

Les cantons du Tessin, des Grisons et de Saint-Gall ont accordé des autorisations pour la construction de l'oléoduc de Suisse orientale, qui reliera le port pétrolier de Pegli près de Gênes à Ingelstadt et Stuttgart. Au Tessin, 39 recours ont été formés contre la décision du Conseil d'Etat déclarant la conduite, ouvrage d'utilité publique, et attribuant à la société un droit d'expropriation pour les passages nécessaires. La décision finale pourrait appartenir au Tribunal fédéral. D'entente avec les propriétaires fonciers, une section d'environ 3 km. a déjà été posée dans la plaine de Magadino. Aux Grisons, le tracé définitif est fixé de concert avec les services fédéraux intéressés. Les travaux n'ont pas encore commencé. Il est prévu de faire passer l'oléoduc par le tunnel routier du San-Bernardino, en voie de construction. Dans le Rheintal saint-gallois, la conduite est en construction depuis plusieurs mois. A la suite de diverses critiques, il a fallu couper et ressouder un grand nombre de cordons de soudure circulaires, après quoi la qualité du travail s'est nettement améliorée.

Le Valais a également accordé l'autorisation de construire l'oléoduc qui, de la plaine du Pô, en passant par le tunnel routier du Grand-Saint-Bernard, aboutira aux raffineries du Rhône, à Collombey-Aigle. Les travaux préparatoires sont suffisamment avancés pour que la construction puisse être entreprise prochainement dans la plaine du Rhône.

A PROPOS D'UNE INITIATIVE DU RASSEMBLEMENT JURASSIEN

Réuni à Délémont, le Comité directeur du Rassemblement jurassien a pris acte de la décision du Gouvernement bernois recommandant au Grand Conseil de rejeter l'initiative lancée par le Rassemblement jurassien, et demandant la création à Tavannes d'un Office jurassien de la circulation routière.

Dans un communiqué, le Comité directeur du mouvement séparatiste relève qu'une telle attitude « montre que Berne n'est pas disposée à faire la plus minime concession à l'égard du Jura, et que les revendications les plus modérées se heurtent à l'intransigeance du Conseil exécutif.

« Vu l'urgence d'une décentralisation, nécessitée par l'accroissement du trafic routier, ajoute le communiqué, vu les bonnes expériences faites dans des cantons plus

petits, par exemple celui de Neuchâtel, où existent deux Offices régionaux de la circulation routière, le Rassemblement jurassien demande à la députation jurassienne, à Pro-Jura, à l'Association pour la défense des intérêts du Jura, et aux Associations routières, de bien vouloir appuyer énergiquement la demande formulée par plus de 13.000 citoyens du Jura. Tavannes, proposée par l'initiative populaire, est particulièrement indiquée pour recevoir cet Office, en raison de sa situation géographique. »

LE CONSEIL DES ETATS EPLUCHE LE BUDGET ET VOTE LES CREDITS

Le Conseil des Etats a repris et terminé le 6 décembre l'examen du budget de la Confédération pour l'année 1962. Au Département de l'Intérieur, il a été décidé de porter de 25.000 à 40.200 francs la subvention accordée à la fondation Pro Juventute. Les dépenses pour les constructions fédérales et les routes ont fait l'objet de remarques, notamment de la part de M. Barrelet (rad. Neuchâtel) qui souhaite que les constructions soient plus simples et meilleur marché. M. Tschudi, conseiller fédéral, a pris bonne note de ce désir. Au Département de l'économie publique, M. Buri (pab. Berne) a dit que la participation de la Confédération à la couverture du déficit de la sucrerie d'Aarberg lui paraissait insuffisante. M. Schaffner, conseiller fédéral, a répondu que la question sera revue.

L'ensemble du budget de la Confédération a ensuite été approuvé par 36 voix sans opposition.

Après rapport de M. Mueller (rad. Thurgovie), la Chambre a approuvé, par 34 voix sans opposition, les crédits demandés pour les places d'armes, soit 87,6 millions pour la place d'armes de blindés en Ajoie, 6 millions pour la place d'armes du génie de Bremgarten (Argovie) et 14,5 millions pour la création d'une place de tir à Isonne.

CANTON DE FRIBOURG

BUDGET DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le budget de Fribourg pour 1962 prévoit un boni de près de 19.000 fr. sur un total de recettes dépassant 10.834.000 fr. Recettes et dépenses sont en augmentation d'environ 820.000 fr. par rapport au budget de 1961.

CANTON DE GENEVE

MESSAGE DU PRESIDENT DU COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

Le président du Comité international de la Croix-Rouge, M. Léopold Boissier, publie le message de fin d'année ci-dessous :

« L'année qui s'achève a été assombrie par bien des menaces. Partout le spectre de la guerre a étendu ses ailes redoutables sur les peuples, petits et grands. La course aux armements continue à une allure de plus en plus rapide, n'apportant la sécurité à personne.

« Mais alors, la Croix-Rouge fait entendre un message d'espoir. A Prague, cet automne, les représentants du Comité international, de la Ligue des sociétés nationales, ont fait l'unanimité sur un projet de déclaration des principes qui leur servira désormais de guide. Et que dit cette déclaration ? "La Croix-Rouge tend à protéger la vie et la santé, ainsi qu'à faire respecter la personne humaine. Elle favorise la compréhension mutuelle, l'amitié, la coopération, et une paix durable entre tous les peuples."

« Ce ne sont pas là de vaines paroles. Pour sa part, le Comité international de Genève a œuvré dans tous les pays où des hommes s'opposent à d'autres hommes par la violence. Partout, il a montré qu'à la force peuvent être substituées l'entente et l'entraide, qu'à la haine peut succéder la confiance.

« Il n'y aura pas de paix sans bienveillance entre les hommes. Qu'à l'exemple de la Croix-Rouge, qui agit dans son domaine avec enthousiasme et résolution, chacun de vous comprenne que dans sa famille, dans sa profession et dans sa patrie, il doit aussi travailler pour la paix.

« Celui qui vous parle est intimement convaincu qu'en vous plaçant devant votre responsabilité personnelle, il vous invite à espérer. »

INAUGURATION A GENEVE DES BATIMENTS DU CENTRE ROMAND DE LA TELEVISION SUISSE

M. Marcel Bezençon évoqua l'ambiance nouvelle dans laquelle travaillent de mieux en mieux la radio et la télévision en terre romande. Il dit son espoir que dans quelques semaines une entente heureuse et profitable liera les intérêts de tous les cantons de langue française. En radiodiffusion, l'union fait la force de pénétration et il faut se garder de juger les programmes d'un studio en se fondant sur un critère trop local. Tout prestige étroit rétrécit la portée de l'émission qui, elle, ne s'arrête pas aux douanes frontalières.

Le directeur général de la S.S.R. termina en souhaitant pleine réussite à MM. Haas et René Schenker, chefs des lieux inaugurés aujourd'hui, ainsi qu'à leurs collaborateurs.

M. René Schenker, directeur-adjoint de la T.V. suisse et directeur du centre romand de la télévision suisse, remercia à son tour tous ceux qui ont permis la réalisation de cette première étape des bâtiments, montrant que tous les travaux ont été exécutés selon les demandes particulières des collaborateurs de la T.V. Il en remercia en particulier les autorités genevoises. Il remercia les gouvernements des cantons romands qui ont aidé à décentraliser l'équipement de l'actualité. Ses remerciements s'adressèrent également à M. Cornu, président de la fondation de radio Genève, et à M. Dovaz, directeur de radio Genève et à leurs collaborateurs.

M. Schenker releva que tous les services ne sont pas encore concentrés dans le nouveau bâtiment.

Les hôtes de la S.S.R. et de la maison genevoise de la radio visitèrent ensuite la plus grande partie des installations.

II^e PRIX DE COMPOSITION MUSICALE REINE MARIE-JOSE

Le Prix de composition musicale Reine Marie-José, qui est ouvert aux compositeurs de toutes nationalités n'ayant pas dépassé l'âge de 50 ans, sera décerné pour la deuxième fois en novembre 1962. Son montant est de 10.000 francs suisses et le sujet du concours est un Concerto brève pour violoncelle et orchestre. Le dernier délai pour la réception des envois est le 30 juin 1962.

Le règlement détaillé peut être obtenu au Secrétariat du Prix de composition musicale Reine Marie-José, à Merlinge-Gy, Genève (Suisse).

Le Comité du concours a fait appel pour siéger dans le jury en 1962 à des compositeurs et musicologues connus de différents pays, auxquels se joindront les trois membres permanents du jury: Pierre Capdevielle, compositeur et chef d'orchestre à Paris; Pierre Colombo, chef d'orchestre à Genève; André-François Marescotti, compositeur à Genève.

CEUX QUI S'EN VONT

On annonce le décès, le 3 décembre, dû à une crise cardiaque, de M. Léo Haag, co-directeur du Grand-Casino, de Genève. Le défunt, qui était né à Bâle, travailla dans une importante entreprise de Vevey et, plusieurs années plus tard, il se fixa à Genève où, depuis 1951, il dirigeait la partie administrative du Grand-Casino. La mort l'a surpris dans sa 53^e année.

LA COMPAGNIE « AIR-FRANCE » AUGMENTE SON PARC D'AVIATION

La direction d'« Air-France » pour la Suisse communique que le Conseil d'administration de la compagnie « Air-France », réuni le 20 décembre, a décidé de passer une nouvelle commande de sept « Caravelle », type 3, aux usines de Sud-Aviation. Cette nouvelle commande, la cinquième concernant ce type d'appareil, portera le parc « Caravelle » d'« Air-France » à 40 exemplaires. La livraison est prévue pour 1963, et dès lors « Air-France » disposera de 64 « Jets », dont 24 quadriréacteurs « Boeing ».

EXPOSITION A GENEVE « EUGENE GILLIARD ET SES ELEVES »

A Genève a eu lieu le vernissage de l'exposition « Eugène Gilliard et ses élèves », commémorant le 100^e anniversaire de la naissance de ce peintre, né à Buttes, en 1861, qui exposa pour la première fois à Genève en 1883 et suivit pendant six ans les cours de Barthélémy Menn, avant de professer le dessin à Lausanne puis à Fleurier, ayant été dès 1900 professeur au collège de Genève et à l'école des Beaux-Arts.

En plus d'une quarantaine d'œuvres d'Eugène Gilliard, l'exposition groupe plus de 200 huiles, gouaches, aquarelles, poteries, sculptures, bronzes, émaux, de 43 artistes qui furent ses élèves et qui ont marqué l'art en Suisse entre 1914 à nos jours.

De très nombreuses personnalités avaient répondu à l'invitation de la Direction du Musée d'art et d'histoire de Genève.

M. Pierre Bouffard, conseiller administratif, délégué aux Beaux-Arts, ouvrant cette exposition, a remercié, entre autres, Mme Valentine Méteïn-Gilliard, qui s'est employée à rechercher partout les œuvres de son père et celles de ses élèves, pour présenter l'important ensemble d'aujourd'hui.

M. Marcel Feuillat, directeur des écoles d'art à Genève, dit ce que les élèves devaient à l'enseignement du maître et le grand mérite qu'il eut d'exciter leur curiosité.

Autre ancien élève, le peintre Pierre-Eugène Bouvier évoqua le souvenir de l'ami dont la personnalité fut à la fois de force et de sensibilité et montra que l'enseignement qu'il dispensa en fut le reflet.

Enfin, M. William Méteïn, gendre et élève également d'Eugène Gilliard, remercia les organisateurs de l'exposition.

CANTON DES GRISONS

UNE NOUVELLE ORDONNANCE POUR LE PARC NATIONAL

Une nouvelle ordonnance sur la protection du Parc national suisse est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1962, après avoir été récemment votée par le Grand Conseil des Grisons, en accord avec les communes limitrophes du Parc. Cette nouvelle ordonnance remplacera les prescriptions édictées par la Commission du Parc national et la Confédération, prescriptions qui comportaient des lacunes et des obscurités.

Dans son introduction, la nouvelle ordonnance précise que, dans le Parc national, les règnes animal et végétal doivent suivre leur évolution naturelle. Les routes et sentiers qui traversent le parc sont nommément désignés et décrits: il est interdit de s'en écarter. Il est interdit de faire du feu dans le parc, d'y bivouaquer, d'y jeter des débris, de tuer, blesser, capturer ou troubler les animaux, d'endommager les nids, de cueillir des plantes ou des champignons ou de les déterrer, de cueillir des baies, d'abattre du bois, de faire paître des animaux, de porter des armes, des pièges, des boîtes à botanique ou des presses à plantes, d'y introduire des chiens, même tenus en laisse, et de prendre des vues cinématographiques commerciales. Les infractions pourront être punies d'amendes allant jusqu'à 500 francs.

CANTON DE NEUCHÂTEL

DECISION DU TRIBUNAL FEDERAL

Le Tribunal fédéral s'est occupé d'un recours adressé contre la récente modification des règlements de police de Neuchâtel, autorisant certains établissements pu-

blics à fermer leurs portes à 2 heures du matin s'ils ont trois musiciens et trois attractions. Cette modification avait été ratifiée par le peuple. Le recours, qui était présenté par des établissements qui estimaient cette mesure inéquitable, a été admis. Il est probable que l'affaire reviendra devant le corps électoral.

NOCES DE DIAMANT

M. et Mme Realino Zanetta, de Neuchâtel, ont célébré, le 20 décembre, le soixantième anniversaire de leur mariage.

DECES DE M. EUGENE PIAGET

M. Eugène Piaget, ancien Procureur général du canton de Neuchâtel, est mort subitement dans sa 77^e année. Docteur en droit, le défunt avait étudié aux Universités de Neuchâtel, Munich et Genève et avait ouvert une étude d'avocat et de notaire à Neuchâtel. Il fut ensuite, de 1918 à 1924, président du Tribunal du district de La Chaux-de-Fonds, puis, de 1924 à 1950, Procureur général du canton de Neuchâtel. Après avoir pris sa retraite, il ouvrit une étude de notaire. Le défunt était membre de nombreuses commissions cantonales et présidait également l'Office neuchâtelois de conciliation. Il avait enseigné enfin le droit à l'école supérieure de commerce de Neuchâtel.

Dans l'armée, où il était parvenu au grade de Lieutenant-Colonel, il avait été juge militaire et chef du contentieux du commissariat central des guerres.

UNE NOUVELLE FAÇON DE SIGNALER LE DANGER DE TEMPETE SUR LE LAC DE NEUCHATEL

Jusqu'à présent, un drapeau blanc signalait, au port de Neuchâtel, le danger de tempête. On y installa également des sirènes, mais ces deux modes de signalisation se révélèrent trop peu efficaces. Aussi, l'Etat de Neuchâtel vient-il d'installer des feux lumineux orange alimentés par quatre lampes spéciales de 500 watts chacune. En cas de danger, ces feux giratoires tournent à 45 tours à la minute. Si le danger est imminent, le mouvement giratoire est de 90 tours. Les renseignements météorologiques, en cas d'alarme, sont transmis par la station météorologique de Cointrin. Des signaux du même type seront installés également dans les ports de Cudrefin, d'Yverdon, d'Estavayer et d'Yvonand. Ces feux sont visibles à une distance de plusieurs kilomètres.

L'ACTIVITE DU LABORATOIRE SUISSE DE RECHERCHES HORLOGERES

Le Laboratoire suisse de recherches horlogères (L.S.R.H.) vient de tenir son assemblée générale annuelle. Les rapports de direction firent ressortir la gamme étendue des activités de cette institution.

L'augmentation de la précision, de la sûreté de fonctionnement, de l'insensibilité aux facteurs extérieurs, aussi bien que le souci d'esthétique, entraînent des exigences toujours plus sévères à l'égard des matériaux

entrant dans la confection de la montre. A côté de recherches scientifiques et d'études technologiques sur les propriétés de la matière, notamment des métaux, des lubrifiants, ou encore des substances luminescentes, le L.S.R.H. poursuit ses travaux, visant à réaliser des étalons de fréquence aussi précis que possible. Le but de ceux-ci est de remplacer la seconde astronomique par la seconde physique. Le L.S.R.H. a déjà acquis dans ce domaine une notoriété enviable sur le plan international.

Il fut rappelé également que cette institution collabore avec l'Université de Neuchâtel à la formation des ingénieurs-horlogers. Ceux-ci sont actuellement très recherchés dans l'industrie.

La partie administrative fut suivie d'une visite commentée des laboratoires, ateliers et installations auxiliaires. On put se rendre compte que le L.S.R.H. est bien équipé pour faire face aux multiples tâches qui lui sont dévolues. Il dispose, en effet, de moyens d'investigation dans les domaines des rayons X, de la microscopie et de la diffraction électroniques, de la conductibilité électrique, de la rhéologie, de la radioactivité, de la chimie, de la métallurgie, de l'électronique, et dans d'autres encore. La présence de ressources aussi diverses dans une même institution constitue un des atouts d'un laboratoire coopératif: c'est ce que l'industrie horlogère a su reconnaître à temps, il y a de nombreuses années déjà, en créant et en développant le L.S.R.H.

A cette occasion, le président, M. Sidney, de Coulon, exprima, au nom de l'industrie horlogère, sa reconnaissance à M. Henri Mugeli, directeur du L.S.R.H., qui se consacre à la science chronométrique depuis quarante ans. Grâce à sa ténacité, à sa persévérance et à sa loyauté, M. Mugeli contribua, pour une large part, à faire du laboratoire l'instrument remarquable de recherche qu'il est actuellement.

CANTON DE SAINT-GALL

DECOUVERTE D'UNE ŒUVRE DE LA RENAISSANCE

Une petite chapelle, construite en 1566, à Berneck, vient d'être restaurée. Au cours des travaux, on découvrit que l'autel, auquel on n'avait attribué jusqu'à présent que peu d'importance, était en fait une œuvre d'art de grande valeur.

Cet autel est orné de sept peintures dues vraisemblablement au talent de Wolf Huber, originaire du Vorarlberg, mais qui travailla vers les années 1520 à Feldkirch. On peut notamment admirer des représentations fort réussies de Marie-Madeleine, du patron du couvent de Saint-Gall, ainsi qu'une « Piéta » montrant le Christ et la Vierge Marie, encadrée par les figures de la mort et de Gaspar Blarer, fondateur de la chapelle. Ces deux dernières représentations semblent appartenir à l'œuvre d'un autre artiste.

CANTON DE SCHAFFHOUSE

100 ANS DES « SCHAFFHAUSER NACHRICHTEN »

Le « Schaffhauser Nachrichten », l'organe radical du canton de Schaffhouse, publiée, à l'occasion du 100^e anniversaire de sa fondation, un grand numéro de fête qui contient de nombreux articles retraçant le développement du canton au cours de ces 100 dernières années, ainsi que les problèmes actuels.

Le journal, qui s'appelait jusqu'en 1940 « Schaffhauser Intelligenzblatt », fut fondé en 1861 comme organe du progrès politique et économique et devint bientôt l'instrument de combat du mouvement démocratique, qui se vouait à l'élargissement des droits populaires, objectif qu'il réalisa avec la nouvelle constitution de 1876.

Lorsqu'au début de ce siècle, fut fondé le parti radical-démocratique du canton de Schaffhouse, l'« Intelligenzblatt » se joignit à ce parti, tout en conservant une position indépendante. En cette année d'anniversaire, l'imprimerie Meier et C^o, qui imprime ce journal depuis quatre générations, inaugure également de nouveaux locaux.

RECEPTION DU PRESIDENT BRINGOLF
A SCHAFFHOUSE

Tout Schaffhouse a réservé un chaleureux accueil à M. Walther Bringolf, le nouveau président du Conseil national. Le train spécial, qui avait pris au passage les représentants du Gouvernement zuricois, fut salué à son entrée en gare de Schaffhouse par M. Robert Scherrer, président du Conseil d'Etat schaffhousois. Le président Bringolf, accompagné du Conseiller fédéral Spuehler, du Président du Conseil des Etats Vaterlaus et de l'ancien Président du Conseil national Duft, reçut des fleurs de quatre fillettes en costume national.

Une manifestation se déroula l'après-midi au casino, en présence de nombreuses autorités, des délégations du parti socialiste et d'un public enthousiaste. M. Spuehler, au nom du Conseil fédéral, félicita le nouveau président et salua la population du canton de Schaffhouse. M. Duft lui succéda à la tribune, puis M. Aggenberger, Conseiller national st-gallois, qui s'exprima au nom du parti socialiste. Enfin, M. Walther Bringolf prit la parole pour remercier chacun et se féliciter de la présence des représentants de tous les partis politiques de son canton.

CANTON DE SCHWYZ

RECEPTION DU NOUVEAU PRESIDENT
DE L'UNION SUISSE DES PAYSANS

Une grande réception a été organisée à Schwyz en l'honneur du nouveau Président de l'Union suisse des paysans, M. Joachim Weber, député. Parmi les hôtes

d'honneur, on remarquait dans l'assistance le Conseiller fédéral M. Hans Schaffner, chef du Département fédéral de l'économie publique, M. Christian Clavadetscher, Conseiller aux Etats, de Dagmersellen (Lucerne), M. Walter Clavadetscher, Directeur de la division fédérale de l'Agriculture, et M. Reichling, Conseiller national, Président sortant, qui vient d'être nommé Président d'honneur, ainsi que de nombreuses autres personnalités.

M. Balz Feusi, Vice-Président du gouvernement schwyzois, chef de la Direction de l'économie publique, a souhaité la bienvenue au nouvel élu au nom du gouvernement. Ont également pris la parole le Conseiller national M. Reichling et le Conseiller fédéral M. Schaffner.

CANTON DE SOLEURE

FIN DE L'ACTION MISSIONNAIRE
DES CATHOLIQUES SUISSES

L'action missionnaire des catholiques suisses, qui débuta le 2 octobre, s'est achevée le 15 novembre. Le total des sacrifices et des dons a atteint 17.417.352 fr., ce qui représente 8 fr. 76 par catholique. Les frais de cette action se sont élevés à 29.269 fr. On a déjà entrepris de procéder au premier versement de 15.300.000 fr. aux Missions. Le second versement aura lieu après la révision des comptes par une société fiduciaire.

NOUVEAU PREFET DE SOLEURE-LEBERN

M. Ernst Doerflinger, secrétaire communal de Granges, proposé par le parti radical-démocratique, a été élu, par les habitants de Soleure-Lebern, aux fonctions de Préfet de ce district, à la suite du décès de son prédécesseur. Il a recueilli 6.669 voix. La majorité absolue était de 4.031 voix.

CANTON DU TESSIN

100 PHOTOS SUR LA VIE DU TESSIN

Vincenzo Vicari, photographe et reporter pour les journaux de toute la Suisse et de l'étranger, collaborateur du « Ciné-Journal suisse », auteur de films touristiques, a présenté à la presse tessinoise une publication à l'occasion de ses 25 ans d'activité. L'ouvrage, qui porte le titre de « ...Ed e un semplice lume » (Ce n'est qu'une lampe), se compose d'un commentaire du professeur Guido Calgari, docteur en lettres italiennes au Polytechnicum de Zurich, et de cent photos qui reproduisent en synthèse la vie du Tessin ces dernières 25 années.

Les photos sont groupées selon les thèmes suivants : « Notre monde », « La vie », « Le travail », « La vie de l'esprit », « Les heures graves », « Les fêtes », et forment un témoignage poignant des petits et grands événements qui ont précédé et suivi la période de la guerre et leur répercussion sur la vie du canton.

Les photos constituent aussi un témoignage intéressant de l'art et de la technique de la photographie.

CANTON DE VAUD

LA CEREMONIE OFFICIELLE EN L'HONNEUR DE M. PAUL CHAUDET

La cérémonie officielle en l'honneur de M. Paul Chaudet s'est ouverte à 16 h. 30 au Palais de Beaulieu, en présence du Corps consulaire, de M. F. Wahlen, Président de la Confédération, de nombreux parlementaires fédéraux et vaudois, des juges fédéraux et cantonaux, des préfets et des syndics, des professeurs à l'Université, etc.

Le salut du canton de Vaud a été apporté par M. Ch. Sollberger, Président du Conseil d'Etat, qui a dit à M. P. Chaudet et à Mme Chaudet le respect et l'affection dont les entoure tout le canton.

M. Fernand Chappuis, Syndic de Rivaz, commune où est né le Président, et dont il a été aussi le Syndic, a exprimé la joie de la population vigneronne de Lavaux à l'annonce de la nomination de M. P. Chaudet, pour la seconde fois, au poste le plus élevé du pays ; il a rappelé l'activité de M. Chaudet à Rivaz, en louant sa simplicité, son influence, son attachement au sol.

Après une allocution de M. R. Paquier, pasteur à St-Saphorin-Rivaz, petite paroisse fière de compter parmi ses paroissiens le premier magistrat de la Confédération, M. P.-R. Rosset, Conseiller national à Neuchâtel, a adressé à M. Chaudet les vives félicitations du parti radical suisse et du groupe radical des Chambres, en louant ses exceptionnelles qualités, son sens de l'humain, son autorité personnelle.

Le Président de la Confédération, M. F. Wahlen, encadré de deux huissiers à manteau rouge et blanc, est heureux, comme Bernois, d'introniser à Lausanne son successeur vaudois. Il a rendu hommage à un autre Romand, M. Max Petitpierre, qui s'est retiré l'an passé. Il a loué M. Chaudet de diriger un Département particulièrement lourd, d'avoir mené à bonne fin la réorganisation de l'armée, de tout faire pour maintenir notre indépendance. L'année 1962 sera lourde pour le Président Chaudet, porte-parole du Conseil fédéral, elle sera difficile sur le plan intérieur, face à l'inflation, et sur le plan extérieur aussi, en présence de la division de l'Europe et du monde.

Le Conseil fédéral soutient M. Chaudet, en qui il a confiance, et le pays a la chance d'avoir en Mme Chaudet une première dame qui, elle aussi, inspire confiance.

M. Paul Chaudet, longuement applaudi, a pris ensuite la parole.

La cérémonie a été agrémentée de productions des fibres et tambours de la fanfare des Collèges cantonaux, de l'Union chorale et de la Chanson, de Lausanne, elle s'est terminée par le Cantique suisse, chanté par toute l'assistance.

DISCOURS DE M. CHAUDET LORS DE SA RECEPTION A LAUSANNE

M. Paul Chaudet, président de la Confédération pour 1962, a prononcé une brève allocution lors de la réception qui lui a été offerte à Lausanne. M. Chaudet a dit notamment :

« Des circonstances assez exceptionnelles ont voulu qu'après avoir revêtu une première fois la charge de président de la Confédération il m'incombe de la reprendre déjà au bout de peu de temps. Le Conseil d'Etat du canton de Vaud veut bien me réserver à nouveau la faveur de son accueil. J'y suis d'autant plus sensible que le souvenir des solennités de 1958 est demeuré vivant dans le cœur et l'esprit de son bénéficiaire.

« L'accomplissement de la tâche gouvernementale fait appel à tant de ressources intellectuelles et morales que l'engagement du magistrat implique qu'il soit encouragé par la compréhension, l'intérêt et la confiance de ses concitoyens. »

Après avoir évoqué la mémoire du Conseiller fédéral Rodolphe Rubattel, et rendu hommage à sa culture, à sa conscience et à sa bonté, M. Chaudet exprime ensuite sa reconnaissance aux Chambres fédérales, au Conseil d'Etat vaudois, aux membres du Grand Conseil et aux personnalités locales. M. Chaudet poursuit : « Ma reconnaissance va aussi à tous les confédérés qui s'unissent aujourd'hui, à l'exemple de leurs devanciers, pour opposer à la malice des temps la force de la cohésion et du sentiment national. Cette attitude demeure, plus que jamais, la seule qui soit conforme à l'intérêt du pays. Elle est une réaction nécessaire aux événements provoqués par l'effondrement, dans le monde entier, des idéologies et des intérêts de tous ordres. Si de nombreux conflits sont à déplorer, l'espoir subsiste encore d'éviter une guerre généralisée. La menace pèse sur la plupart des peuples. Elle peut nous atteindre aussi, plus ou moins directement, et c'est contre ce courant de "laisser-aller" que nous devons réagir. Une fois de plus, notre mission sera de tenir.

« Il est certes indiqué, a poursuivi M. Chaudet, que, dans de telles perspectives, l'Europe fasse effort vers davantage d'unité. Les projets qui sont mis en œuvre sur le terrain économique répondent pour une part à ce but. Nous ne saurions nous en désintéresser. Mises à part les actions humanitaires, nous avons à veiller par contre à ce que nos efforts s'accomplissent dans ce domaine sans être dérivés vers une sorte d'unification politique.

LA SOURCE

La cérémonie marquant la fin des travaux d'agrandissement et de modernisation de « La Source », école romande d'infirmières de la Croix-Rouge, s'est déroulée, à La Source, sous la présidence du D^r J.-D. Buffat, président du Conseil d'administration, en présence de nombreux invités.

Commencés au début de mai 1958, les travaux ont été achevés dans les délais prévus, on a créé un bâtiment pour les infirmières diplômées, transformé l'ancienne Béthanie en une maison pour les élèves-infirmières, une école avec salles de cours et de gymnastique, un service hospitalier, clinique et infirmerie, la radiologie, des cuisines, des dépendances, une centrale thermique. Ces travaux ont coûté 8,5 millions et occupent une masse de 43.400 mètres cubes. Ils ont été exécutés grâce à l'appui financier des cantons de Vaud, de Genève et de Neuchâtel, dont les hôpitaux sont desservis par des Sourciennes, grâce aussi à la générosité publique.

À la cérémonie, on a entendu des allocutions du D^r J.-D. Buffat, qui a salué MM. G. Despland, Conseiller aux Etats, Pierre Oguey et P. Schumacher, Conseillers d'Etat, G.-A. Chevallaz, Syndic de Lausanne, et de MM. von Albertini, Président de la Croix-Rouge suisse, J. Treina, Conseiller d'Etat à Genève, et Pierre Bonnard, architecte à Lausanne.

UNE MUSICIENNE SUISSE A L'ETRANGER

Une ancienne élève du Conservatoire de Lausanne, diplômée des classes de perfectionnement de piano, Mme Marianne Galley-Schuler, fixée depuis trois ans au Pérou, vient de donner avec succès trois concerts à Lima, engagée tour à tour par les cercles suisse, anglais, américain.

CEUX QUI S'EN VONT

M. Louis Perriraz, ancien instituteur, est décédé à Renens, à l'âge de 91 ans. Licencié en Théologie de l'Université de Lausanne en 1897, le défunt fut pasteur en Hollande et dans le canton de Vaud, docteur en Théologie de l'Université de Lausanne en 1909, auteur d'un magistral ouvrage, « Histoire de la Théologie moderne », en deux volumes, Privat-Doctent à l'Université de Lausanne de 1927 à 1939.

LES FETES DE VEVEY

Une association dite association des fêtes de Vevey vient de se fonder en cette ville, sous la présidence de M. Charles Delapraz, directeur des Compagnies de transport privées de Vevey. Cette association a pour but d'organiser à Vevey des manifestations périodiques. La date des premières fêtes de Vevey a été fixée du 25 mai au 3 juin 1962. Dans le cadre de celle-ci, se tiendra la foire

aux vins vaudois, que préside M. Maurice Cossy, syndic de St-Saphorin. Diverses manifestations publiques agrémenteront ces journées : concours d'élégance automobile, descentes en parachutes sur le lac, « karting », manifestations folkloriques et nautiques, cortèges avec chars fleuris, groupes costumés, fête vénitienne et braderie, et bals dans les rues.

CANTON DE ZURICH

UN ORGUE BAROQUE REMIS EN SERVICE

La paroisse de Sitzberg, près de Turbenthal, a remis en service, au cours d'un concert liturgique, l'orgue baroque construit en 1741 par G.-F. Schmahl pour l'église Saint-Alban, à Laichingen, près d'Ulm, après lui avoir redonné sa tonalité originale à la suite d'une restauration. Cet instrument fut apporté en 1869 à Stein-sur-le-Rhin, et acheté en 1897 pour le prix de 1.300 francs par la paroisse de Sitzberg. Ce ne fut que soixante ans plus tard seulement que sa véritable valeur artistique fut révélée. Sur l'initiative du pasteur Silvio Marti, de Sitzberg, il fut procédé à sa restauration, de sorte que la plus petite paroisse du canton de Zurich possède aujourd'hui un objet d'art rarissime. C'est, dans tout le canton de Zurich, le seul instrument de la période du baroque — avec l'orgue du couvent de Rheinau — qui est en service aujourd'hui dans un édifice religieux. On remarquait dans l'assistance, lors de la cérémonie d'inauguration, notamment le bourgmestre de Laichingen, le président de la ville de Stein-sur-le-Rhin, le professeur Linus Birchler et le conseiller d'Etat M. Brugger.

M. VATERLAUS, PRESIDENT DU CONSEIL DES ETATS EST FETE A ZURICH

Le Conseil d'Etat du canton de Zurich avait invité un grand nombre de personnalités pour accueillir et fêter M. Ernst Vaterlaus, élu il y a une dizaine de jours à la présidence du Conseil des Etats.

Des productions musicales et chorales encadrèrent la manifestation. On remarquait dans l'assistance la présence de MM. Spuehler, conseiller fédéral, Wetter et Streuli, anciens conseillers fédéraux, Guinand et Fauquex, vice-présidents du Conseil national et du Conseil des Etats. M. Franz Egger, président du Conseil d'Etat zuricois, a salué les personnalités présentes, félicité les nouveaux élus, puis M. Fauquex, vice-président du Conseil des Etats, a, en dialecte suisse allemand, d'abord, puis en français, ensuïte, dit les qualités du nouveau président du Conseil des Etats. On entendit encore M. Haeberlin, conseiller national, qui parla au nom du parti radical et du groupe radical-démocratique de l'assemblée fédérale.

M. Spuehler, conseiller fédéral, à son tour, félicita vivement le nouveau président du Conseil des Etats,

soulignant qu'il sera le parfait médiateur entre le Gouvernement fédéral et la Haute-Assemblée.

M. Vaterlaus, enfin, remercia tous ceux qui venaient de lui témoigner de tant de sympathie, et insista sur le devoir de l'heure présente, qui requiert, non seulement la plus grande vigilance, mais aussi du courage moral et une fidélité ardente aux principes démocratiques.

DES SUISSES DU CANADA EN VISITE DANS LEUR PAYS

87 membres et 12 enfants du « Canadian Swiss Club » de Toronto sont arrivés à Kloten, à bord d'un avion de la P.A.A. Le président de la ville, M. Heinrich Benz, a accueilli ce groupe de Suisses de l'étranger à leur descente d'avion. Les voyageurs resteront en Suisse jusqu'au 3 janvier. Le groupe est dirigé par le président de la colonie suisse de Toronto, M. Werner Kuenzle, de Zurich.

Les visiteurs ont apporté au zoo de Zurich un cadeau : deux castors.

DES CHEVRES SUISSES POUR LA GRECE

A l'instar des années précédentes, l'œuvre d'entraide des Eglises évangéliques de Suisse a de nouveau organisé, cet automne, une action d'aide à la population montagnarde du Nord de la Grèce, en particulier. Cette action consiste à envoyer à ces paysans de la montagne grecs des chèvres. Ces derniers jours, deux wagons transportant 80 chèvres sont partis, avec un important convoi ferroviaire du gouvernement, à destination de la province hellénique d'Epire, où vivent 365.000 personnes vivant d'un revenu annuel de 450 francs. Pour ces gens, une chèvre représente une aide importante et inespérée. Chaque paysan qui recevra une de ces chèvres s'engagera à faire don à un autre paysan de la région du premier chevreau qui naîtra dans son étable.

NOUVEAUX FILMS DOCUMENTAIRES

La « Condor Film S.A. », à Zurich, a présenté, à un grand cercle d'intéressés, plusieurs nouveaux films de sa production de cette année, à savoir : « La préparation militaire suisse en 1939 et aujourd'hui », bande commandée par les services cinématographiques de l'armée, le « Violon d'Ingres de la philatélie », film patronné par les P.T.T., « Les arts du Pérou antique », « Le progrès de la science médicale », « Les particularités de la ville de Zurich » et « Les beautés campagnardes de l'Oberland bernois ».

DES JEUNES SUISSES DE L'ETRANGER EN VACANCES EN SUISSE

771 enfants de parents suisses habitant l'étranger, venus passer de quatre à dix semaines de vacances

dans leur pays d'origine, ont regagné leurs lieux de domicile en Europe ou en Afrique du Nord. L'œuvre qui s'occupe de ces enfants précise que plusieurs d'entre eux ont été accueillis dans des familles qui les avaient déjà reçus précédemment ou chez des parents. Les enfants de familles nécessiteuses ont bénéficié de l'accueil de plusieurs familles, tandis que les autres ont passé leurs vacances dans des homes d'enfants ou dans des colonies de vacances. Lorsque l'occasion se présente de les accueillir dans des endroits où se trouvent déjà des enfants du pays, le contact est naturellement plus profitable, car ils reçoivent ainsi une meilleure idée de leur patrie. L'œuvre de vacances en faveur des enfants suisses de l'étranger dépend des fondations Pro Juventute et de l'aide aux Suisses. Elle exprime sa profonde reconnaissance, au nom des parents et des colonies suisses à l'étranger, à toutes les familles qui ont accueilli nos petits compatriotes, ainsi qu'à tous les donateurs et les amis de l'œuvre.

FEDERATION SUISSE DES COSTUMES NATIONAUX

Le Comité central de la Fédération suisse des costumes nationaux s'est réuni à Zurich, sous la présidence de M. Ernst Laur, qui quittera à la fin de l'année, après plus de trente ans d'activité, son poste de président. On sait que M. René Binz, Chancelier d'Etat à Fribourg, a été élu pour lui succéder.

M. Laur a présenté son rapport sur le succès considérable de la fête fédérale des costumes nationaux de Bâle, les 23 et 24 septembre 1961. Les représentants de tous les cantons présents ont pris connaissance avec une vive satisfaction du produit de la collecte faite lors du cortège en question et qui s'élève à plus de 37.000 francs. Le président a exposé ensuite les raisons du refus de l'invitation adressée par l'International Folk Musik Council de Londres à participer au Festival international de danse et de musique populaires à Prague en 1962. Ce refus, exposé dans une lettre adressée à l'organisation en question, a recueilli l'approbation générale du Comité.

M. JAKOB JOB A 70 ANS

Le 14 décembre, M. Jakob Job a eu 70 ans. De famille modeste, il fut d'abord instituteur à Zurich, puis fit un doctorat ès Lettres, en prenant comme sujet de thèse : « Jakob Bosshard, conteur ». Puis, il fut pendant quatre ans, jusqu'en 1927, directeur de l'école suisse de Naples. L'année suivante, il entra à Berne au secrétariat des Suisses à l'étranger de la nouvelle Société helvétique, puis, dès la fin de 1931, il passait au service de la Coopérative radiophonique de Zurich, où, pendant un quart de siècle, il dirigea les programmes du studio. Depuis sa retraite, qu'il prit en 1957, M. Jakob Job se consacra à des travaux littéraires.